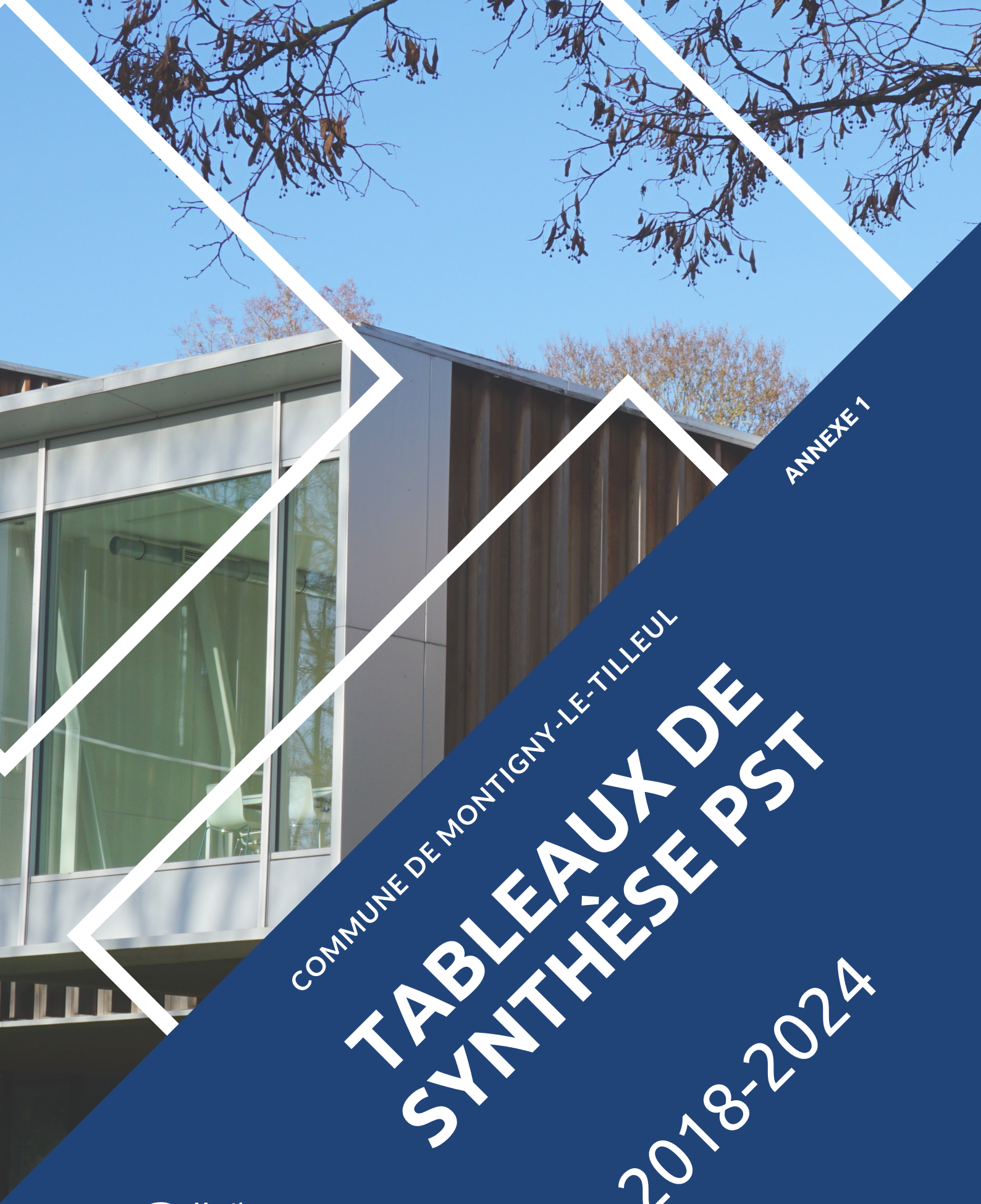

ANNEXE 1

COMMUNE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL

TABLEAUX DE SYNTHÈSE PST

2018-2024

Montigny le Tilleul

PST - Provisoire intégral *

	Nom du projet ou action	Volet interne ou externe	Synergies	Priorité des projets
1. Etre une commune durable > 1. Améliorer la mobilité douce				
1	Rénover les trottoirs des rues de la résistance, du Progrès, de Malfalise et de la Station via un marché conjoint avec la SWDE	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Initier avec d'autres communes un réseau points à noeuds sur le territoire communal	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3	Mettre sur pied des actions de promotion de l'utilisation du vélo dans les écoles	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Promouvoir l'utilisation du RAVEL dans le cadre du développement touristique du site de l'abbaye d'Aulne	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
5	Présenter les avantages du vélo électrique et promouvoir son utilisation lors de différentes manifestations communales	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
6	Examiner lors de chaque aménagement de voirie la possibilité et l'opportunité d'installer des pistes cyclables	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
7	Créer des bouclages cyclistes entre la rue de Gozée et le centre de Montigny-le-Tilleul	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
1. Etre une commune durable > 2. Tendre vers une administration du CPAS zéro déchet				
1	Réduire les déchets relatifs aux repas chauds distribués par le CPAS	Interne	CPAS	Phase 2 - 2022 - 2024
2	Mettre en place des eco-teams dans l'administration du CPAS	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 3. Tendre vers une administration zéro déchet				
1	Faire évoluer les évenements communaux vers le zéro déchet	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Mettre en place des eco-teams dans l'administration communale et les écoles	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Supprimer tout objet en plastique à usage unique au sein de l'administration	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 4. Tendre vers une commune zéro déchet				
1	Promouvoir auprès des commercants des solutions tournées vers une consommation éco-responsable	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Faire évoluer les évenements organisés par des tiers sur le territoire communal vers le zéro déchet	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Soutenir la création d'un repair café	Externe	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Installer des gift box	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Généraliser les gobelets réutilisables	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 5. Défendre le bien-être animal				
1	Veiller au respect de l'interdiction de donner en lot des animaux lors des manifestation, même privées.	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Acheter un lecteur de puces électroniques pour l'administration communale	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Mettre sur pied des ateliers de construction de nichoirs et d'hôtels à insectes	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Sensibiliser la population à la problématique des feux d'artifices pour les animaux domestiques. Promouvoir les alternatives.	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Poursuivre les campagnes de stérilisation des chats	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
6	Sensibiliser la population au bien-être animal via la création d'un événement annuel	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 6. Disposer d'une administration du CPAS bienveillante, participative et performante				
1	Consolider la communication interne	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Renforcer l'utilisation des outils de gestion numérique	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021

3	Créer une plateforme des demandes des bénéficiaires (services de proximité, aide sociale, ...)	Interne	CPAS	Phase 2 - 2022 - 2024
4	Numériser le service d'aide aux familles	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Renforcer le leadership de la ligne hiérarchique	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 7. Favoriser la biodiversité				
1	Lutter contre les plantes invasives via des chantiers participatifs	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2	Poursuivre notre action "commune Maya"	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Construire et poser des nichoirs pour la bergeronnette et le cincle plongeur	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Sensibiliser et impliquer les écoles et la population à la migration des batraciens	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Offrir un kit naissance "durable" en collaboration avec la bibliothèque dont arbre à planter	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
6	S'inscrire dans le prochain appel à projet PCDN (ou équivalent)	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
7	Installer un écuroduc au-dessus de la rue de Gozée	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
8	Etablir un guide des bonnes pratiques des riverains de cours d'eau	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
9	Participer aux journées wallonnes de l'eau	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
10	Promouvoir et intensifier la grainothèque	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
11	Aménager le cadre de vie par le fleurissement participatif	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
12	Planter les parterres sur l'espace public avec des vivaces et des plantes mellifères	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
13	Favoriser la biodiversité en concertation avec les riverains lors du réaménagement de la Place de France	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
14	Former le service exécution à la problématique des espèces invasives (faune et flore)	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 8. Favoriser les transports en commun				
1	Adapter, lors des aménagements de voirie, les abris et arrêts de bus pour faciliter l'accès aux usagers faibles et aux PMR	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2	Relayer les informations d'offres de transport en commun	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Favoriser la mise en place d'une offre de transports en commun vers le centre de Charleroi (arrêt SNCB à Bomerée ou BHNS)	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
1. Etre une commune durable > 9. Favoriser une consommation éco-responsable au sein de l'administration				
1	Organiser le passage de l'éclairage public à la technologie Led	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Remplacer la chaudière de l'école maternelle de Landelies	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Remplacer les luminaires des bâtiments publics par du LED	Interne	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
4	Utiliser des produits d'entretien respecteux de l'environnement dans les bâtiments publics	Interne	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Réduire le plastique dans les consommables de l'administration en privilégiant des solutions alternatives.	Interne	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
6	Isoler le plafond de l'école maternelle Dr Cornet	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
7	Installer des vannes thermostatiques au Foyer Culturel	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
8	Privilégier l'achat de véhicules moins polluants (CNG, électriques, hybrides,...)	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 10. Favoriser une consommation éco-responsable au sein de l'administration du CPAS				
1	Optimiser les déplacements des services du CPAS	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Réduire le plastique dans les consommables de l'administration du CPAS en privilégiant des solutions alternatives.	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021

3	Privilégier l'achat de véhicules moins polluants (CNG, électriques, hybrides,...)	Interne	CPAS	Phase 2 - 2022 - 2024
4	Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement dans les bâtiments publics	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 11. Favoriser une consommation éco-responsable des citoyens				
1	Installer des poubelles à tri dans l'espace public	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Poursuivre l'étude d'emplacements opportuns afin d'y placer de nouvelles technologies "carburant"	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3	Promouvoir la consommation de l'eau du robinet	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Lutter contre les dépôts clandestins en initiant dans les quartiers des "Ambassadeurs de la propreté"	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
5	Imposer pour la fourniture des repas collectifs chauds un repas végétarien par semaine	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
6	Créer un évènement annuel promouvant le développement durable avec les partenaires et associations	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 12. Favoriser une consommation éco-responsable des citoyens (CPAS)				
1	Créer une cellule énergies	Externe	CPAS	Phase 2 - 2022 - 2024
2	Accompagner les publics-cibles du CPAS vers une consommation durable	Externe	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 13. Se conformer aux directives européennes interdisant les pesticides				
1	Poursuivre la végétalisation des espaces publics dans une démarche "zéro pesticide"	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
1. Etre une commune durable > 14. Utiliser rationnellement l'énergie et promouvoir le développement de sources de production d'énergie renouvelable				
1	Inciter et accompagner les publics-cibles du CPAS à consommer rationnellement l'énergie (prévention énergétique)	Externe	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 1. Adapter l'offre de service de maintien à domicile				
1	Accompagner les aidants à domicile	Externe	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Réfléchir à la mise en place d' un service de garde-malades sous l'impulsion du futur décret "autonomie"	Externe	CPAS	Phase 2 - 2022 - 2024
3	Centrer le travail des aide-familiales sur les tâches propres au maintien à domicile	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Renforcer la flexibilité du service d'aide aux familles	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 2. Améliorer la mobilité sur les grands axes de pénétration				
1	Renforcer les concertations avec les communes limitrophes pour améliorer la mobilité sur les grands axes structurants	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Améliorer la fluidité du trafic à l'entrée et à la sortie du R3	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 3. Améliorer la sécurité routière				
1	Placer des radars répressifs pour diminuer la vitesse des véhicules sur certaines voiries	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Placer des dispositifs physiques sur certaines voiries pour ralentir la vitesse des véhicules	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Faire effectuer des études de trafic et de vitesse lors de plaintes récurrentes relative à la vitesse	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Améliorer la signalétique des voiries	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Procéder à certains aménagements de sécurité aux abords des écoles	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 4. Améliorer le bien-être de la population				
1	Renforcer la prévention et l'éducation à la santé	Externe	CPAS	Phase 2 - 2022 - 2024
2	Accompagner la participation sociale des personnes souffrant de maladie mentale	Externe	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Créer un point relais santé	Externe	CPAS	Phase 2 - 2022 - 2024

2. Etre une commune accessible > 5. Améliorer l'organisation du stationnement				
1	Organiser le stationnement par un marquage au sol	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Supprimer le stationnement alternatif sur le territoire de la commune	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Favoriser le stationnement en quinconce sur les voiries	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 6. Assurer un cadre de vie sécurisé				
1	Renforcer la présence des policiers dans les quartiers	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Maintenir les patrouilles à cheval par la police fédérale	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Créer un feuillet détachable annuel sécurité dans l'info-contact	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Continuer à développer les Partenariat Locaux de Prévention sur notre entité	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Examiner avec la zone de police la possibilité d'élargir les heures d'ouverture du poste de police de proximité de Montigny-le-Tilleul	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
6	Accroître la couverture de l'espace public sensible par caméras de surveillance	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2. Etre une commune accessible > 7. Disposer d'une administration communale performante tournée vers l'accueil et le service aux citoyens				
1	Définir avec l'ensemble des agents les valeurs principales de l'administration communale	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Développer la matinée d'accueil du citoyen et enrichir les documents mis à leur disposition	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Proposer du wifi dans les espaces publics aux endroits de rassemblement	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
4	Intégrer les actes d'état civil des registres dans la banque de données des actes d'état civil et modifier les processus de travail	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Intensifier la recherche de subsides pour trouver de nouvelles pistes de financement	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
6	Renforcer la numératisation du travail des agents communaux	Interne	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
7	Adapter le guichet du service Etat civil - Population	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
8	Accentuer le monitoring financier et la planification budgétaire.	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
9	Améliorer le système de contrôle interne	Interne	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2. Etre une commune accessible > 8. Favoriser la cohésion sociale				
1	Mettre en oeuvre un plan de cohésion sociale	Externe	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Lutter contre la fracture numérique chez les aînés.	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Garantir l'égalité des chances au sein de la commune	Externe	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Poursuivre les partenariats des différents services et écoles avec les institutions locales liées au handicap	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
5	Promouvoir l'intergénérationnel au travers de nos aînés	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
6	Créer un lieu convivial à Montigny et à Landelies	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2. Etre une commune accessible > 9. Favoriser la participation des publics-cibles				
1	Installer un comité participatif des publics-cibles du CPAS	Externe	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 10. Favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la vie communale				
1	Organiser des formations du personnel à l'accueil des personnes handicapées	Externe	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Mettre en place une permanence Handicontact	Externe	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Sensibiliser au handicap lors d'activités communales et dans le cadre de l'enseignement communal	Externe	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021

2. Etre une commune accessible > 11. Informer et associer le citoyen dans la vie de la commune				
1	Installer une commission de la participation citoyenne	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Créer un événement rassemblant les mérites de l'entité (sportifs, culturels,...)	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Créer une plateforme qui permet d'informer et consulter le citoyen	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Mettre en place des budgets participatifs	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Consolider le dialogue avec le citoyen par l'organisation de rencontres	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
6	Créer une page Facebook et une page instagram de l'administration communale	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
7	Indiquer l'ensemble des mandats des élus communaux sur le site internet de la commune	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 12. Proposer une offre culturelle pour tous				
1	Maintenir l'offre culturelle de qualité malgré la fin de la collaboration avec le CCRC	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Intégrer les citoyens dans les échanges et les activités culturelles avec nos différents partenaires	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Offrir des cours des cours d'Art Parlé lors des garderies scolaires	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 13. Renforcer l'efficacité de l'activité du transport social				
1	Renforcer la flexibilité du MONTYBUS	Interne	CPAS	Phase 2 - 2022 - 2024
2. Etre une commune accessible > 14. Renforcer le maillage social				
1	Accompagner la parentalité	Externe	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle	Externe	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 15. Renforcer le soutien aux conseils consultatifs et l'intergénérationnel				
1	Mettre à disposition de nos étudiants un local destiné à l'étude durant les périodes de blocus.	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2	Accentuer les relations intergénérationnelles et les collaborations avec les assiociations patriotiques concernant les guerres mondiales et le "devoir de mémoire"	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3	Soutenir le conseil communal des enfants et le conseil consultatif de la jeunesse dans leurs différentes actions.	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Renforcer la qualité de l'accueil extrascolaire	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Organiser le rassemblement de tous les Conseils Consultatifs de la Jeunesse de Wallonie	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
6	Amplifier les liens dans nos jumelages	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
7	Renforcer l'offre d'activités culturelles et ludiques pour les aînés.	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 16. Soutenir les commerçants locaux				
1	Interroger systématiquement les commerçants locaux lors des marchés publics de l'administration communal	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Proposer aux commerçants d'être associé aux manifestations communales	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Examiner avec tous les commerçants l'opportunité de créer une association des commerçants de Montigny-le-Tilleul	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Mettre en place un marché récurrent de produits locaux (circuit court)	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Organiser de manière récurrente un week end Montigny - Landelies bienvenue	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 17. Valoriser le patrimoine communal bâti et paysager				
1	Optimiser le mobilier urbain	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Améliorer la signalétique des bâtiments	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021

3	Aménager le parc autour de l'hôtel de ville	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
4	Etablir un cadastre du patrimoine communal	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
5	Rénover la toiture de l'Eglise Saint Martin de Montigny-le-Tilleul	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2. Etre une commune accessible > 18. Valoriser le caractère semi-rural de la commune				
1	Veiller à l'intégration du port de plaisance de Landelies dans le cadre du plan de développement du site de l'abbaye d'Aulne	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2	Numériser et rééditer la carte de Montigny-le-Tilleul et de ses sentiers	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Baliser quelques promenades sur le territoire de la commune	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
4	Organiser un jeu annuel à travers le sentiers et venelles de Montigny-le-Tilleul afin de découvrir le patrimoine de la commune	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Mettre en place un audio-guide de balades dans la commune	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
6	Collaborer avec le yacht club de la haute-Sambre pour promouvoir le patrimoine fluvial	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2. Etre une commune accessible > 19. Assurer la maintenance des voiries				
1	Procéder aux entretiens réguliers des voiries dans le cadre de crédits inscrits à cet effet au service ordinaire du budget	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Aménager la rue de la Montagne (Phase 3)	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Rénover les rues de la Croix-Rouge, Bois Trelong (en ce compris le sentier Bois Trelong), des Mulets, du Déversoir, des Fauvettes, des Argentines, des Rossignols, François Bovesse, du Moulin	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
4	Aménagement de la rue Désiré Quenne de façade à façade.	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 1. Consolider la synergisation des administrations du CPAS et de la Commune				
1	Numériser la gestion du personnel	Interne	CPAS et Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2	Mutualiser les outils de gestion des ressources humaines	Interne	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Instaurer un comité de pilotage Commune - CPAS pour le suivi du PCS	Interne	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Créer un service unique de maintenance du patrimoine de la commune et du CPAS	Interne	CPAS et Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
5	Créer un service unique de nettoyage des locaux	Interne	CPAS et Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 2. Développer et promouvoir l'activité physique et sportive				
1	Développer la découverte et la promotion de sports peu connus à l'école, dans le cadre des activités extrascolaires et lors d'événement communaux	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Créer un événement annuel autour du sport et des clubs de l'entité.	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Consolider le soutien et la priorité donnés aux clubs de l'entité	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
4	Construire et/ou rénover des infrastructures sportives.	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
5	Sensibiliser nos aînés à la pratique du sport.	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 3. Développer l'offre de logement adapté au public cible du grand âge et de l'intergénérationnel				
1	Accompagner le Logis Montagnard dans son projet de logements destinés et adaptés aux personnes âgées et permettant une mixité intergénérationnelle	Externe	CPAS et Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 4. Encourager le développement économique via le réaménagement des friches industrielles				
1	Intervenir auprès des autorités compétentes pour l'assainissement et la réhabilitation du site de Forte-Taille	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 5. Favoriser les échanges entre les différents réseaux d'enseignement				
1	Organiser un challenge inter-écoles	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021

3. Etre une commune qui anticipe les défis > 6. Favoriser le logement moyen qualitatif au travers de la politique urbanistique locale				
1	Accompagner le développement de nouvelles typologies du logement et nouvelles formes d'habiter	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2	Favoriser la reconversion du site de la plaine de jeux de Bomerée en logements durables, de qualité, intergénérationnels avec mixité fonctionnelle	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 7. Positionner la commune de Montigny-le-Tilleul dans le développement du bassin de vie de Charleroi				
1	Participer aux travaux de la conférence des Bourgmestres et consacrer les subsides provinciaux dévolus à la supracommunalité au projet "Charleroi Métropole"	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 8. Privilégier une politique sociale préventive				
1	Mettre en place la cellule de prévention contre la violence entre partenaires	Externe	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Prévenir contre les récidives en médiation de dettes par un groupe de soutien et de parole des médiés	Externe	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Lutter contre le non-recours aux droits sociaux des personnes	Externe	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
4	Mettre en oeuvre la méthodologie de travail social spécifique à la pauvreté infantile	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
5	Développer une méthodologie de travail social centrée sur la prévention dans tous les secteurs du CPAS	Interne	CPAS	Phase 1 - 2019 - 2021
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 9. Renforcer le développement des outils de gestion des Ressources Humaines				
1	Elaborer des plans de formation concertés	Interne	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Elaborer un nouvel organigramme dynamique de l'administration communale	Interne	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3	Garantir l'implémentation du nouveau système d'évaluation du personnel dans tous les services	Interne	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 10. Renforcer le rôle de la bibliothèque en matière d'éducation permanente et d'activités culturelles par le biais du Plan de Développement de la Lecture				
1	Réaliser les actions du plan de développement de la lecture de la bibliothèque (voir annexe)	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Aménager le balcon du foyer culturel en faveur de la bibliothèque	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 11. Renforcer le développement du numérique dans l'enseignement				
1	Mettre en place une plateforme numérique d'échanges avec les parents des élèves de l'enseignement communal	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Développer l'utilisation d'outils numériques par les élèves au sein de l'enseignement communal	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 12. Soutenir les équipes éducatives dans leur pédagogie et l'éducation citoyenne				
1	Mettre en place les plans de pilotage au sein de l'enseignement communal	Interne	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Faire participer les élèves de l'enseignement communal à certains concours	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 13. Viser le bien-être et le bonheur au travail des agents du service public local				
1	Lutter contre la sédentarité du personnel	Interne	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Adapter les conditions et l'organisation du travail	Interne	CPAS et Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3	Accentuer la responsabilisation et l'autonomie du personnel	Interne	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 14. Concevoir un aménagement du territoire structuré qui intègre les défis climatiques et démographiques				
1	Adapter le guide communal d'urbanisme	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
2	Adapter le schéma de développement communal	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3	Informer les citoyens sur l'éco-construction, l'éco-rénovation et les pratiques durables dans le bâtiment	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 15. Améliorer la santé de nos citoyens				
1	Mener des actions de prévention en matière de santé	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021

2	Améliorer la santé des enfants par l'éducation et la prévention	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3	Lutter contre l'obésité infantile.	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 16. Favoriser les échanges avec l'opérateur local pour un logement public de qualité pour tous				
1	Accompagner l'opérateur local dans la rénovation et l'adaptation du parc existant	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 17. Améliorer les conditions de travail des ouvriers communaux et du CPAS				
1	Construire un nouveau bâtiment pour les ouvriers communaux et du CPAS	Interne	CPAS et Commune	Phase 1 - 2019 - 2021
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 18. Améliorer les infrastructures scolaires				
1	Aménager de nouveaux locaux pour l'académie de musique	Externe	Commune	Phase 2 - 2022 - 2024
2	Construire une nouvelle école des fougères	Externe	Commune	Phase 1 - 2019 - 2021

PST - Provisoire intégral *

Classe...	Nom du projet ou action	Description, contexte	Risque(s)
1. Etre une commune durable > 1. Améliorer la mobilité douce			
1	Rénover les trottoirs des rues de la résistance, du Progrès, de Malfalise et de la Station via un marché conjoint avec la SWDE	Profiter de travaux d'impétrants (SWDE en l'occurence) et des réparations visant à remettre en pristin état les trottoirs pour élargir le marché public de travaux à l'ensemble du trottoir en y installant des pavés bétons permettant une meilleure circulation des piétons.	Manque de budget
2	Initier avec d'autres communes un réseau points à noeuds sur le territoire communal	Un réseau de points-nœuds se constitue de mailles faisant 5 à 8 km de long, soit une juxtaposition de boucles de base de 15 à 25 km de longueur. La mise en place d'un réseau à points-nœuds, qui comporte un balisage adapté, devrait concerner au minimum 300 km de voiries. L'usager définit lui-même son parcours en fonction de l'itinéraire qu'il souhaite parcourir, en boucle ou en ligne, en notant la succession des numéros qu'il doit suivre. Il s'agit donc d'un réseau à consommer « à la carte », contrairement à des itinéraires cyclables prédéfinis, tes que les itinéraires cyclables de longue distance ou les boucles à thèmes que l'on pourrait comparer à des « menus » préétablis. Disposant d'un RAVEL sur son territoire, la commune de Montigny-le-Tilleul/Landelies en collaboration avec les communes voisines souhaite mettre en place un réseau point-noeud valorisant la mobilité douce d'une part mais aussi notre patrimoine paysager.	Manque d'adhésion au projet des autres communes.
3	Mettre sur pied des actions de promotion de l'utilisation du vélo dans les écoles	En partenariat avec les associations de parents, lors de la semaine de la mobilité, mettre en place un réseau de ramassage en groupe des enfants pour se rendre à l'école en vélo, par un cortège encadré et sécurisé.	Manque d'intérêt des enfants et/ou des associations. Climat défavorable.
4	Promouvoir l'utilisation du RAVEL dans le cadre du développement touristique du site de l'abbaye d'Aulne	Profiter du développement touristique de l'Abbaye d'Aulne pour mettre en avant, à travers le RAVel, la richesse de notre commune et des envirrons. Une occasion unique de découvrir à vélo ou à pied nos chemins, sentiers, bois, etc... et ce à l'abri du trafic automobile et en toute sécurité.	Succès lié au développement touristique de l'ADA.
5	Présenter les avantages du vélo électrique et promouvoir son utilisation lors de différentes manifestations communales	Afin de promouvoir la mobilité douce, en concordance avec la réalité géographique et démographique de la population et de Montigny-le-Tilleul/Landelies, le vélo électrique semble être une alternative intéressante. Nous veillerons lors de différents événements communaux à proposer des essais de ce nouveau mode de transport afin de le faire connaitre.	- Absence de partenaire - Manque d'intérêt des citoyens
6	Examiner lors de chaque aménagement de voirie la possibilité et l'opportunité d'installer des pistes cyclables	Lors des rénovations de voiries, l'implantation systématique de pistes cyclables et à tout le moins de marquage au sol délimitant un espace cycliste sera étudié.	Etroitesse de la voirie.
7	Créer des bouclages cyclistes entre la rue de Gozée et le centre de Montigny-le-Tilleul	La création de pistes cyclables sur la route de Gozée entre Thuin et Montigny incite à créer un bouclage cycliste vers le centre de Montigny et au delà le territoire de Charleroi via Mont-Sur-Marchienne ou Marchienne-au-Pont. Marquage et signalétique afin de favoriser la mobilité cycliste sera mise en place.	- Coût trop important - Largeur de voiries insuffisante pour mettre en place des itinéraires cyclables
1. Etre une commune durable > 2. Tendre vers une administration du CPAS zéro déchet			
1	Réduire les déchets relatifs aux repas chauds distribués par le CPAS	L'actuel fournisseur des repas à domicile utilise des barquettes en plastique qui ne sont pas compostables, ni réutilisables, ni dégradables. Lors du renouvellement du marché public, il sera proposé dans le cahier des charges, l'utilisation de barquettes écologiques (biodégradables) ou réutilisables comme premier critère d'attribution. Celles-ci devront permettre le maintien de la chaine du chaud et utilisable sans difficultés pour les personnes très âgées. Ce type de matériel ne doit pas modifier fondamentalement les usages quotidiens des personnes âgées qui sont moins enclines à modifier fondamentalement leur comportement.	Le coût des barquettes et l'impact sur le prix du repas.
2	Mettre en place des eco-teams dans l'administration du CPAS	En parfaite synergie avec l'administration communale, l'administration du CPAS mettra en place une éco-team. Celle-ci s'inscrit en droite ligne du projet développé par l'organisation eco-team en Région Wallonne http://www.eco-team.be/Le-modele-EcoTeam.html L'objectif d'une éco-team est d'amener les travailleurs à choisir volontairement et librement des comportements favorables du développement durable. L'action se déroule avec l'appui d'un animateur membre de l'administration formé et/ou animateur externe. L'animateur apporte au groupe des informations générales sur les différentes problématiques soulevées (énergie, papier, eau...). Pour chaque thématique, un ou deux « préparateurs » récoltent les données spécifiques à la commune. Ensuite, les membres de l'EcoTeam fixent des objectifs et proposent des actions concrètes destinées à favoriser des comportements plus respectueux du développement durable. Ces actions sont directement	Les modifications de pratiques suggérées par cette actions peuvent être ralenties selon le degré d'adhésion du personnel au projet.

		portées et implémentées par les membres de l'Ecoteam (l'animateur se contentant de jouer un rôle de catalyseur). Ces techniques encouragent les travailleurs à donner le meilleur d'eux-mêmes et à s'entraider pour permettre à l'équipe de réussir. Le processus favorise la créativité, la collaboration, l'enthousiasme et la production de résultats concrets en faveur de l'environnement. C'est la combinaison de ces différents éléments qui crée les conditions favorables à des changements d'attitudes et de comportements.	
1. Etre une commune durable > 3. Tendre vers une administration zéro déchet			
1	Faire évoluer les évenements communaux vers le zéro déchet	Mettre en place des évènements communaux zéro déchet, grâce à l'usage des gobelets réutilisables, d'alternatives à la vaisselle en plastique à usage unique. Veiller à ce que les partenaires soient dans la même démarche en réduisant au maximum les déchets produits. Installer systématiquement des poubelles sélectives en prolongement du tri quotidien des ménages de la commune;	Manque de coopération des partenaires. Changement des mentalités de la population dans sa manière de consommer;
2	Mettre en place des eco-teams dans l'administration communale et les écoles	Par la promotion de l'utilisation plus rationnelle des ressources et de l'énergie, une eco-team permet de mettre en place des pratiques en faveur de l'environnement et conduit souvent à une économie financière. La création d'une éco-team a pour objectif d'amener les collaborateurs d'une entreprise à choisir volontairement et librement des comportements en faveur du développement durable. L'une des premières étapes consiste en l'implication directe du personnel et de la direction dans l'identification de tous les impacts environnementaux liés à leurs activités (mobilité, gestion du papier, de l'eau...). Ensuite, il convient d'élaborer ensemble un plan d'actions permettant une réduction significative de ces impacts. Ce procédé favorise l'adhésion aux pistes de solutions construites collectivement. Les défis environnementaux sont, avant tout, des enjeux humains qui visent la préservation du cadre de vie et des ressources que nous utilisons. Pour un territoire ou une entreprise, ils sont aussi des enjeux économiques et des atouts réels de développement. Devenir plus responsables signifie pour les entreprises mettre en place des changements structurels progressifs permettant de réaliser des économies d'échelle et faire évoluer les comportements des travailleurs.	Manque d'adhésion des travailleurs. Difficulté de dégager du temps pour gérer les réunions indispensables.
3	Supprimer tout objet en plastique à usage unique au sein de l'administration	En conformité avec la motion prise par le conseil communal du 21 mars 2019, supprimer progressivement tout le plastique à usage unique dans l'administration. Les remplacer par des solutions plus durables : cruches d'eau, couverts en inox, lait en poudre, sucre en vrac entre autre...	Stock de plastiques à usage unique à écouler.
1. Etre une commune durable > 4. Tendre vers une commune zéro déchet			
1	Promouvoir auprès des commercants des solutions tournées vers une consommation éco-responsable	Sensibiliser au gaspillage alimentaire; inciter à l'usage des lunch box et à ce que les clients puissent venir avec leurs propres contenants; promouvoir le vrac et les contenants adaptés et réutilisables (sac tissus à sandwiches ou à pain...), inciter à l'adhésion à des programmes tels "Too Good To Go" ou "Free Tap Water", les aider dans leurs réflexions liés à l'interdiction d'utilisation de plastiques à usage uniques (pailles, gobelets...) par des pistes alternatives.	Résistance au changement du commerçant et de la population Arguments financier ou de rentabilité dans le temps de travail
2	Faire évoluer les évenements organisés par des tiers sur le territoire communal vers le zéro déchet	Proposer un "mode d'emploi des bonnes pratiques" ; mettre à disposition des associations les gobelets réutilisables communaux en partenariat avec TiBI; inciter à la réflexions autour des alternatives au plastique.	Désintérêt des organisateurs. Résistance au changement d'habitudes.
3	Soutenir la création d'un repair café	Afin de lutter contre le gaspillage et la production de déchets en masse, inciter et soutenir à la création d'un repair café dont l'objectif est de réparer les objets cassés, abîmés ou en panne. Le Repair Café comprend différents ateliers pour accueillir les divers types d'objets. Les plus fréquents sont les ateliers couture, électro, informatique et vélo, mais d'autres peuvent exister selon les compétences présentes dans le Repair Café (réparation de bijoux, menuiserie, remoulage, etc.). Le Repair Café a bien sûr un grand impact écologique (215 tonnes de déchets évitées en 2018 en Belgique), mais il permet également de tisser du lien entre les habitants d'un même quartier ou entre des personnes qui ne se seraient peut-être jamais rencontrées. Il remplit également une mission importante de partage et de transmission des savoirs et vise à l'émancipation de chacun. L'Administration s'engage à soutenir et à faciliter la mise en place d'un repair café : local, outils,...	Pas de bénévoles. Pas d'expertise technique permettant de faire fonctionner le lieu. Manque de disponibilité des bénévoles.
4	Installer des gift box	Une gift-box est une armoire accessible à tous, un outil de libres-échanges où les citoyens peuvent y déposer ou prendre un objet librement et gratuitement. La gift-box contribue à donner une seconde vie à des objets en bon état. Elle propose aux citoyens d'adopter un nouveau réflexe : au lieu de jeter, je donne à d'autres. Un règlement d'utilisation devra être clairement indiqué, et le lieu d'implantation suffisamment surveillé pour éviter tout débordement ou mauvais usage.	Pas d'emplacement adéquat Mauvais usage de la population

5	Généraliser les gobelets réutilisables	Imposer progressivement dans les manifestations communales (en ce compris scolaires) l'usage des gobelets réutilisables. Mettre en place et Informer de la procédure pour les associations évoluant sur la commune proposant des manifestations de disposer des gobelets réutilisables en collaboration avec TiBI.	Mauvaise compréhension du principe de consigne. Demandes tardives.
1. Etre une commune durable > 5. Défendre le bien-être animal			
1	Veiller au respect de l'interdiction de donner en lot des animaux lors des manifestation, même privées.	L'article D.39.9du Code Wallon du bien être animal interdit strictement "de proposer ou de décerner des animaux à titre de prix, de récompense ou de don lors de concours, de loteries, de tombola, de paris ou dans d'autres circonstances similaires, sauf les dérogations accordées par le Gouvernement et selon les modalités qu'il détermine". Il s'agira donc de faire respecter cette disposition légale lors de toute manifestation se déroulant sur le territoire.	Irrespect du code par des organisateurs qui impliquera des sanctions.
2	Acheter un lecteur de puces électroniques pour l'administration communale	L'administration est amenée à devoir gérer des chiens et chats, perdus ou retrouvés décédés. Disposer d'un lecteur permettant de scanner les puces et d'ainsi contacter les propriétaires des animaux beaucoup plus rapidement et sans passer par des opérateurs extérieurs (SPA ou vétérinaires)	Néant
3	Mettre sur pied des ateliers de construction de nichoirs et d'hôtels à insectes	Avec des partenaires tels que Natagora, l'ASBL inter-environnement ou le Contrat Rivière Sambre et Affluents, organiser des ateliers de créations de nichoirs afin de favoriser la biodiversité et la reproduction des espèces.	Manque de budget pour les matériaux Manque d'intérêt de la population.
4	Sensibiliser la population à la problématique des feux d'artifices pour les animaux domestiques. Promouvoir les alternatives.	La commune de Montigny limite l'usage des feux d'artifices. ils sont organisés lors des deux ducasses communales et tolérés lors du réveillon de nouvel an durant une heure. Article 59 – Sans préjudice d'autres dispositions en vigueur en la matière, il est défendu, sauf autorisation préalable et écrite du Bourgmestre sollicitée par écrit 30 jours calendrier avant l'événement, de tirer des feux de joie, des feux d'artifice, des coups de fusil, de revolver et d'autres armes à feu ou de se servir d'autres engins dangereux pour soi-même ou pour autrui, tels que fusils et pistolets à air comprimé, sarbacanes, frondes ou armes de jet et de faire éclater des pétards et autres pièces d'artifice. L'interdiction précitée ne vise pas les exercices de tir organisés dans les stands autorisés ou loges foraines, soumis aux dispositions relatives à la protection du travail et de l'environnement ou à des règlements particuliers, ni l'usage d'une arme de service par un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions. L'interdiction précitée ne vise pas les tirs de feux de joie et de feux d'artifice perpétrés sur le domaine privé et dans un cadre privé à l'occasion du nouvel an entre 23h30 le 31 décembre et 00h30 le 1er janvier. Il s'agira pour les premières de bien repréciser aux habitants les risques pour les animaux domestiques mais aussi le bétail en pâture et les solutions afin d'éviter des fuites dûes à l'affolement. il s'agira aussi de sensibiliser les habitants à ces risques lors des fêtes de fin d'année et d'inciter au confinement des animaux. Il s'agira aussi de rester attentif aux alternatives (feux silencieux, drônes...) afin de les proposer lors des manifestations communales.	Négligence des propriétaires d'animaux Coût trop important des solutions alternatives
5	Poursuivre les campagnes de stérilisation des chats	La stérilisation des chats est désormais une obligation en Wallonie : lutte contre la surpopulation et la prolifération de chats errants, espérance de vie allongée, meilleure santé pour nos amis félins. Il est nécessaire poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants sur le territoire de Montigny-le-Tilleul (38 chats opérés en 2018) en partenariat avec l'ASBL «Chats sans Domicile» afin de lutter contre la prolifération. Nous veillerons aussi a informer la population de l'existence de ce service.	Désintérêt de la population Limites budgétaires
6	Sensibiliser la population au bien-être animal via la création d'un événement annuel	Création d'une semaine du bien être animal comprenant cynothon, cycle de conférences, visites des écoles à la SPA, salon du bien être animal regroupant des professionnels du secteur (vétérinaires, comportementalistes, prévention des morsures, alimentation, exposition féline, nacs...)	Manque d'intérêt pour le sujet par les acteurs et/ou la population
1. Etre une commune durable > 6. Disposer d'une administration du CPAS bienveillante, participative et performante			
1	Consolider la communication interne	Le CPAS a amélioré sa communication au cours des deux dernières années. Ainsi, après un diagnostic participatif ayant rassemblé l'ensemble du personnel durant une après-midi et sur base du plan de communication établi par Hillary TOMAELLO, le CPAS a développé certains outils de communication qu'il convient de consolider.Il s'agit, en interne, - l'affichage des décisions du CODIR - le journal d'entreprise - la diffusion centralisée des informations au personnel - la participation volontaire suggérée dans la réflexion ou les projets	La surabondance d'informations La chronophagie

		- la mise en place des valeurs du CPAS via des focus groupes rassemblant tous les services - etc. Il convient que ces outils puissent désormais vivre et être mieux utilisés.En externe, le CPAS a développé un ensemble de folders, de brochures explicatives. Un travail de mise à jour sera nécessaire ainsi que la définition d'une politique de communication externe notamment pour les services de proximité.	
2	Renforcer l'utilisation des outils de gestion numérique	La commune et le CPAS disposent depuis 2014 d'un outil de gestion numérique du courrier et de l'archivage. L'utilisation n'est malheureusement pas encore optimale au CPAS. Par ailleurs, l'implémentation du nouveau logiciel EOS en 2019, qui impacte le travail de l'ensemble du personnel administratif et social, est l'occasion de renforcer la dématérialisation de la gestion des dossiers sociaux. Ainsi, un ensemble de documents, attestations et autres notifications qui, aujourd'hui sont imprimés et glissés dans les dossiers sociaux, pourront être numérisés. Cela implique une modification des processus internes de gestion des dossiers qui accompagnera les changements de procédures induits par ce nouveau logiciel.	Résistance au changement notamment pour le personnel du service social
3	Créer une plateforme des demandes des bénéficiaires (services de proximité, aide sociale, ...)	Le public cible des services de proximité du CPAS, bien que vieillissant, a de plus en plus recours à l'informatique. Egalement, les aidants familiaux ou institutionnels qui accompagnent les personnes âgées utilisent l'informatique dans leurs relations avec les services locaux. Pour ancrer les services sociaux du CPAS dans le 21ème siècle et opérer une mutation numérique en douceur, il est proposé que les services de proximité (IDESS, repas, ...) puissent offrir la possibilité de commander des services via une plateforme informatique. Par exemple, en ce qui concerne les repas, les personnes pourraient disposer d'un compte individuel où elles peuvent réserver, annuler un repas sur base du menu mis en ligne. Cela permettrait également de désengorger le central téléphonique du service et faciliterait le travail du service. Bien entendu, les moyens traditionnels de contact avec les services (courriers, téléphone) sont maintenus.	Difficultés informatiques de mise en œuvre Modifications des pratiques pouvant créer une résistance au changement.
4	Numériser le service d'aide aux familles	Le service d'aide aux familles doit entrer peu-à-peu dans l'ère numérique. Plusieurs motifs justifient cette volonté1. Tous les échanges téléphoniques entre le personnel et le service se font via les smartphones personnels des agentes. Celles-ci revendiquent dès lors un smartphone professionnel2. Le service utilise encore le format papier pour toutes les communications : les listes de prestation, les documents du personnel, ... Cela impose une impression et une distribution des feuilles toutes les semaines;3. De manière encore plus importante, l'organisation du service impose de multiples modifications d'horaires au gré des situations. Chaque modification d'horaire signifie de contacter téléphoniquement toutes les aides familiales en sachant que l'horaire est encore géré avec un papier et un crayon. L'ensemble des formulaires complétés manuellement par chacune des aides familiales sont remis au service pour plusieurs encodages afin de répondre aux obligations administratives de l'AVIQ et pour l'obtention des subventions. Une gestion informatique s'impose désormais pour automatiser un ensemble d'opérations administratives, optimiser la communication avec les aides familiales et garantir un meilleur contrôle des opérations.	Risques informatiques et techniques Risques d'erreurs de manipulations Risques de pertes ou de détérioration du matériel; Risque RGPD
5	Renforcer le leadership de la ligne hiérarchique	Dans une administration de petite taille, la fonction de chef de service est primordiale. Mais être chef ne signifie pas que l'on soit leader. Le chef de service est une personne qui a reçu une forme d'autorité par décision hiérarchique. Il est donc légitimé formellement par l'autorité. A ce titre, il peut exercer un certain contrôle, souvent bureaucratique, sur le travail de ses agents. Son rôle principal est centré sur la tâche. C'est lui qui organise, coordonne le service. Son but est d'assurer une bonne organisation globale du service. Un leader, est une personne dont l'autorité lui est reconnue par ses collaborateurs. Il est donc légitimé dans sa fonction par ses agents. Il a avant tout ses pouvoirs grâce à la relation qu'il noue avec les membres d'un groupe. Il est donc centré sur les personnes. L'équipe dont il est le centre lui reconnaît en général une autorité informelle. Il est donc en quelque sorte le moteur au sein d'un groupe. C'est de lui que viennent les propositions et les initiatives. Son rôle est donc de proposer et d'influencer. Il a une vision et cherche à le réaliser. C'est lui qui motive les troupes. Les deux dimensions dont indispensables chez un chef de service. Force est de constater qu'au CPAS, certains chefs de services manquent de leadership. Ils ne mobilisent pas leur troupe, restent dans une logique de contrôle, d'application de la règle mais ne proposent pas d'initiatives, ne fédèrent pas leurs collaborateurs autour de projets de services. Cela a engendré certains problèmes durant les deux dernières années. Au travers de formations, soit individuelles pour certains, soit collectives, d'une part, et au travers	Non-adhésion de quelques chefs de services

		du suivi individuel de la direction générale d'autre part, nous ambitionnons de renforcer ce leadership. Le leadership s'inscrit dans une démarche de bienveillance, de respect et de communication qui augmente le bien-être des travailleurs et favorise une meilleure réalisation de son travail grâce à une motivation accrue.	
1. Etre une commune durable > 7. Favoriser la biodiversité			
1	Lutter contre les plantes invasives via des chantiers participatifs	Lorsque nos cours d'eau et en particulier l'Eau d'Heure seront nettoyés en amont, mettre en place des chantiers participatifs afin de reconnaître les plantes invasives, la bonne manière de les éradiquer. En partenariat avec le Contrat Rivière Sambre;	Pas d'intérêt de la population
2	Poursuivre notre action "commune Maya"	Un tiers de l'alimentation humaine et trois quarts des cultures dépendent de la pollinisation par les insectes. A coté de l'abeille domestique bien connue, ce ne sont pas moins de 350 espèces d'abeilles sauvages et bourdons qui butinent les fleurs en Wallonie. Malheureusement les populations de ces insectes ont subi une régression inquiétante ces dernières années. Une des principales causes de ce déclin n'est autre que la diminution des ressources alimentaires disponibles. Les abeilles ont besoin de pollen en quantité, en diversité et en qualité pour survivre. La seule réponse que nous pouvons apporter à ce problème est de reconstituer dans nos paysages des espaces riches en plantes mellifères et dénués autant que possible de pesticides. Etre une commune ou une province Maya, c'est à la fois soutenir l'activité apicole sur votre territoire, maintenir et/ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs mais aussi sensibiliser les citoyens à la problématique des insectes butineurs. C'est ainsi que nous poursuivront la collaboration avec le SAJA Le Bois Roussel par la présence de ruches sur les bâtiments publics, la plantation d'espaces verts avec des plantes mellifères, et l'incitation à la population de faire de même par la promotion et la grainothèque entre autres.	Manque d'enthousiasme de la population. Fin de la collaboration avec le Bois Roussel
3	Construire et poser des nichoirs pour la bergeronnette et le cincle plongeur	Avec le concours du Contrat Riviere Sambre et affluents, et à partir de nichoirs pré-découpés par le service exécution, mettre en place des ateliers d'assemblage puis de pose aux endroits propices à la nidification des bergeronnettes et des cingles plongeurs afin de favoriser la reproduction de ces espèces.	Manque d'intérêt du public
4	Sensibiliser et impliquer les écoles et la population à la migration des batraciens	La commune de Montigny dispose de crapeauducs à proximité des étangs de Landelies qui participent à la sécurisation des populations de batraciens dans le cadre de leur migration et ponte. De même de nombreuses écoles communale ont des mares dans un objectif pédagogique et de préservation de l'environnement. En partenariat avec le Contrat Rivière Sambre et Affluents, nous proposeront exposition didactique, promenade commentée afin de susciter l'intérêt non seulement des écoles mais aussi de la population afin d'organiser en période de ponte des groupes équipés permettant de sécuriser les sites.	Pas d'intérêt de la population.
5	Offrir un kit naissance "durable" en collaboration avec la bibliothèque dont arbre à planter	A chaque nouvelle naissance sur notre territoire, offrir en collaboration avec la bibliothèque un kit naissance avec des conseils, des ouvrages destinés aux alternatives durables dans le matériel de puériculture ainsi qu'un arbre lors de la journée du nouveau citoyen.	Néant
6	S'inscrire dans le prochain appel à projet PCDN (ou équivalent)	Initié en 1995, le Plan Communal de Développement de la Nature est un outil proposé aux communes pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire en intégrant le développement économique et social. Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux, après avoir réalisé un diagnostic du réseau écologique et dégagé une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local. Le PCDN est un processus participatif. Chaque commune élabore et développe son propre plan, sur base de l'étude du réseau écologique de son territoire. Le PCDN est une démarche centrée sur 2 piliers : la réalisation de projets (mares dans les écoles, plantation de vergers, de haies, réhabilitation de sentiers, protection d'habitats et d'espèces, jardins naturels, maintien et gestion des réserves naturelles, opérations "combles et clochers" et "bords de routes", ...) ; la sensibilisation continue de l'ensemble de la population. Dès qu'un nouvel appel à projet PCDN (ou équivalent) sera proposé par le gouvernement Walloon	Pas de gouvernement. Pas d'appel à projet. Candidature non retenue.

		Dès qu'un nouvel appel à projet PCDN (ou équivalent) sera proposé par le gouvernement wallon, inscrire la commune de Montigny-le-Tilleul dans la démarche	
7	Installer un écuroduc au-dessus de la rue de Gozée	En collaboration avec Interreg-TVBuONAIR, construire un écuroduc reliant le "petit bois" de Vésale aux espaces boisés de l'autre côté de la chaussée afin de permettre aux écureuils de traverser sans se faire écraser.	Refus du SPW Difficulté de trouver des professionnels capable de réaliser le montage de l'écuroduc
8	Etablir un guide des bonnes pratiques des riverains de cours d'eau	Les riverains de l'eau d'heure et de la Sambre ont une responsabilité spécifique par rapport à leur impact sur cet environnement particulier. Compost, pesticides peuvent être source de pollution et doivent donc être utilisés avec des précautions qu'il s'agit donc de faire connaître.	Désintérêt de la population.
9	Participer aux journées wallonnes de l'eau	Avec le soutien de notre partenaire le Contrat Rivière Sambre et affluent, organiser des actions pendant la quinzaine de la journée wallonne de l'eau et faire découvrir les multiples facettes de notre patrimoine hydrique aux écoles et à la population, par le biais de balades, de conférences, d'animations scolaires ou encore de visites d'infrastructures (station d'épuration, écluse, station de pompage, réseau de distribution, château d'eau ...).	Manque d'intérêt de la population
10	Promouvoir et intensifier la grainothèque	La bibliothèque s'est dotée d'une grainothèque rencontrant un succès croissant. Le partage de graines et le savoir-faire autour des plantations participe à la biodiversité mais également au vivre-ensemble.	Néant
11	Aménager le cadre de vie par le fleurissement participatif	Depuis 2014, l'usage des produits phytosanitaires est interdit. D'autres solutions doivent donc être mises en place pour organiser les espaces verts publics. L'une d'elle consiste à, plutôt que de tenter d'éradiquer les herbes indésirables qui se développent dans les trottoirs et autres espaces publics, planter volontairement des espèces indigènes et volontaires dans les interstices de trottoirs, en pied de façade etc... Une promotion des solutions adéquates et des résultats existants menés dans d'autres villes et communes permettrait à chacun un autre regard sur une gestion différenciée et différente des "mauvaises herbes"	Résistance de la population au changement et à la végétalisation Minéralisation du territoire par les riverains
12	Planter les parterres sur l'espace public avec des vivaces et des plantes mellifères	En accord avec la charte "Commune Maya", poursuivre la généralisation des plantations vivaces et mellifères dans l'espace public.	Néant
13	Favoriser la biodiversité en concertation avec les riverains lors du réaménagement de la Place de France	Dans le cadre du partenariat avec interreg - TVBuONAIR, réaménager la Place de France en concertation avec les riverains, pour en faire un espace propice à la biodiversité et à la convivialité.	Manque de participation des riverains
14	Former le service exécution à la problématique des espèces invasives (faune et flore)	Instaurer des formations afin de permettre au service exécution de reconnaitre les espaces invasives (faune et flore) ainsi que la bonne manière de les éradiquer via des formations avec nos partenaire sCRSA et espace environnement	Aucun
1. Etre une commune durable > 8. Favoriser les transports en commun			
1	Adapter, lors des aménagements de voirie, les abris et arrêts de bus pour faciliter l'accès aux usagers faibles et aux PMR	Lors de travaux de ré-aménagement de voiries, solliciter les TEC afin, lorsque cela est possible et pertinent, d'installer des abribus et des accès accessibles aux personnes à mobilités réduites et aux usagers faiblesses (poussettes...)	Impossibilité technique (étroitesse des trottoirs) Manque de budget
2	Relayer les informations d'offres de transport en commun	Nous disposons sur notre territoire d'une gare et d'une ligne ferrovière ainsi que de nombreuses lignes de bus. Relayer les informations émanant de nos partenaires en ces matières permettant une meilleure connaissance des lignes disponibles, incitera à leur usage et ainsi permettra de diminuer le trafic sur nos routes.	Néant
3	Favoriser la mise en place d'une offre de transports en commun vers le centre de Charleroi (arrêt SNCB à Bomerée ou BHNS)	Force est de constater les difficultés de circulation, essentiellement aux heures de pointes, pour se diriger vers Charleroi. Une offre de bus à haut niveau de service vers la ville ou un arrêt supplémentaire des trains sur le site de Bomerée permettrait de libérer les voies d'accès et de soulager le trafic et les nuisances pour les riverains. Soutenir et faciliter dans la mesure de nos moyens une alternative aux déplacements, en proposant également des parkings de délestage et de dissuasions sera un atout pour la commune.	Pas de subsides pour créer arrêt BHNS ou ferroviaire Pas de volonté politique d'autres communes importées.
1. Etre une commune durable > 9. Favoriser une consommation éco-responsable au sein de l'administration			
1	Organiser le passage de l'éclairage public à la technologie Led	En collaboration avec ORES et sur 10 ans, organiser et financer annuellement le passage au LED de 10% du parc d'éclairage public de la commune. Supprimer progressivement les technologies les plus énergivores permettra, outre un impact direct sur l'environnement, des économies financières.	Manque de budget Retard dans la concrétisation du plan par ORES
2	Remplacer la chaudière de l'école maternelle de Landelies	Changer l'ancienne chaudière de l'école maternelle de Landelies pour une récente plus performante.	Pas de budget
3	Remplacer les luminaires des bâtiments publics par du LED	Dans le cadre de la transition énergétique, remplacer progressivement tous les éclairages des bâtiments publics par des ampoules LED, beaucoup moins énergivores.	Manque de budget lorsque l'ensemble des luminaires doivent être remplacés.
4	Utiliser des produits d'entretien respecteux de l'environnement dans les bâtiments publics	Rationaliser les besoins en produits ménagers utilisés par le service d'entretien en leur procurant	Résistance des agents à de nouveaux produits.

		des produits efficaces mais plus respectueux de l'environnement et de la santé des agents et du public.	Manque d'équivalence en efficacité des produits bios
5	Réduire le plastique dans les consommables de l'administration en privilégiant des solutions alternatives.	Renouveler les besoins en consommables par des alternatives au plastiques. Réfléchir avec les agents responsables des achats à des alternatives plus respectueuses de l'environnement.	Coût Pas d'alternative efficace.
6	Isoler le plafond de l'école maternelle Dr Cornet	Isolation du plafond du pavillon maternel de l'école Cornet en vue de meilleures performances énergétiques du bâtiment.	Pas de budget
7	Installer des vannes thermostatiques au Foyer Culturel	Insatller des vannes thermostatiques au foyer culturel afin de réguler la températures des salles plus finement en fonction des besoins des utilisateurs;	Pas de budget.
8	Privilégier l'achat de véhicules moins polluants (CNG, électriques, hybrides,...)	La flotte communale est composée de camions, camionnettes, utilitaires, engins de levage, balayeuse et véhicules classiques. Lorsque le remplacement d'un véhicule sera nécessaire, en fonction de l'offre disponible sur le marché automobile, des nouvelles technologies disponibles sur le territoire communal (bornes électriques, pompes CNG, ...) et des possibilités techniques permettant de répondre aux besoins des services, la commune privilégiera l'achat de véhicules moins polluants. Actuellement les véhicules sont souvent fournis via les centrales de marchés des pouvoirs supérieurs, mais lorsqu'ils ne correspondront pas à nos nouvelles exigences, les cahiers spéciaux des charges d'achat de véhicules disposeront d'un critère d'attribution prioritaire en ce qui concerne les normes environnementales et seront adaptés en conséquence. Nous espérons pouvoir compter sur les éventuels appels à projets et/ou subsides qui pourraient être développés par le Gouvernement Wallon dans le cadre de la "verdisation" des administrations publiques et des pouvoirs locaux.	Prix trop élevé Pas de technologie adaptée aux besoins réels de la flotte communale
1. Etre une commune durable > 10. Favoriser une consommation éco-responsable au sein de l'administration du CPAS			
1	Optimiser les déplacements des services du CPAS	Les services de proximité (IDESS, aides aux familles, Montybus) ainsi que le service de soins à domicile, utilisent les véhicules du CPAS ou requièrent l'intervention du CPAS dans leurs déplacements. Par l'optimisation des déplacements, notamment en regroupant les interventions par quartier, le CPAS devra réduire le nombre de kms parcourus et ainsi réduire la consommation de carburants. Une sensibilisation à la planification des déplacements sera opérée auprès des travailleurs sociaux afin de regrouper les visites à domicile afin de réduire les kms inutiles. L'usage du grand Montybus sera privilégié dans le cadre de déplacements (formations ou réunions extérieurs) qui regroupent plus de 3 travailleurs. Jusqu'à 3 travailleurs, le covoiturage sera réclamé afin de réduire des déplacements identiques parallèles. Cette mesure d'ordre environnementale devrait avoir un impact positif sur les dépenses de frais de déplacement du personnel.	
2	Réduire le plastique dans les consommables de l'administration du CPAS en privilégiant des solutions alternatives.	En parfaite synergie avec l'administration communale, le CPAS tentera de réduire l'utilisation de plastique dans les consommables. En lien avec l'éco-team, la politique d'achat sera revue en vue de privilégier l'utilisation de bouteilles en verre et non en plastique lors de réception l'utilisation de verres ou tasses réutilisables; l'achat de produits de consommation tels que le sucre, le lait conditionnés dans des matériaux réutilisables; etc	
3	Privilégier l'achat de véhicules moins polluants (CNG, électriques, hybrides,...)	Le parc automobile du CPAS est composé - de véhicules de petite cylindrée pour le personnel des soins à domicile (5 voitures) - de petits véhicules utilitaires légers pour le service IDESS (5 utilitaires légers) - de véhicules de transport de personnes pour le service de transport social (1 ludospace et une camionnette 8 places). En fonction de l'offre disponible sur le marché automobile, des nouvelles technologies disponibles sur le territoire communal (bornes électriques, pompes CNG, ...) et des possibilités techniques permettant de répondre aux besoins des services, le CPAS privilégiera l'achat de véhicules moins polluants. Les cahiers spéciaux des charges d'achat de véhicules qui, déjà aujourd'hui, dispose d'un critère d'attribution prioritaire en ce qui concerne les normes environnementales, seront adaptés en conséquence. Le CPAS espère pouvoir compter sur les éventuels appels à projets et/ou subsides qui pourraient être développés par le GOuvernement Wallon dans le cadre de la "verdisation" des administrations publiques et des pouvoirs locaux.	Coût élevé de ce type de véhicule.
4	Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement dans les bâtiments publics	En parfaite synergie avec l'administration communale, le CPAS favorisera l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement dans ses bâtiments publics. Dans le cadre de la passation des marchés publics de produits d'entretien, notamment pour l'activité de lessive des vêtements de travail du personnel du CPAS, le premier critère d'attribution, avec la majorité des points, sera défini en termes de respect de l'environnement	

		avec la majorité des points, sera définir en termes de respect de l'environnement.	
1. Etre une commune durable > 11. Favoriser une consommation éco-responsable des citoyens			
1	Installer des poubelles à tri dans l'espace public	Dans la continuité du tri sélectif réalisé par les ménages de la commune, proposer dans les espaces publics des poubelles de tri sélectif afin d'affiner le type de déchets et d'évacuation par les services communaux.	Mauvais tri Dépôts clandestins de poubelles ménagères
2	Poursuivre l'étude d'emplacements opportuns afin d'y placer de nouvelles technologies "carburant"	Réfléchir à de possibles emplacements pour u-y installer des bornes électriques ou pompes CNG, sans pour autant gréver les emplacements de parking aux endroit sensibles et dans une logique cohérente pour les utilisateurs.	Pas d'emplacement adéquat sur l'espace public. Refus des partenaires privés.
3	Promouvoir la consommation de l'eau du robinet	L'eau de distribution est parfaitement potable, économique, n'engendre aucun déchet d'emballage de type plastique. Faire la promotion de l'eau du robinet permettrait un impact important sur les dépenses des ménages de la commune mais également sur les quantités de déchets générés.	Idées reçues (odeur de chlore, goût, calcaire...) et craintes infondées de la population.
4	Lutter contre les dépôts clandestins en initiant dans les quartiers des "Ambassadeurs de la propreté"	De nombreuses plaintes des citoyens concernent les déchets et dépôts clandestins dans les différents quartiers. Avec l'aide de TiBI, créer dans les quartiers des "ambassadeurs de la propreté", relais locaux (par rue ou quartier) capable de donner aux habitants les consignes d'une bonne gestion des déchets, mais qui sera également évaluateur de la propreté du quartier puis rapporteur aux services communaux.	Pas d'intérêt dans les quartiers pour la problématique Pas de candidats ambassadeurs
5	Imposer pour la fourniture des repas collectifs chauds un repas végétarien par semaine	Si les repas chauds proposés par l'administration répondent à des objectifs de santé (équilibre alimentaire), d'éducation et ont un rôle social pour certaines familles, la consommation de viande peut être remplacée sans difficulté et avec les même qualité nutritionnelles par d'autres sources de protéines tout en réduisant une fois semaine l'impact de l'élevage de viande.	Pas de fournisseurs capables de fournir des alternatives à la viande. Refus des parents de la solution alternative.
6	Créer un évènement annuel promouvant le développement durable avec les partenaires et associations	Mettre en place un salon puis une semaine du développement durable reprenant les différents acteurs du secteur afin d'une part de leur donner une vitrine et d'autre part de susciter l'intérêt pour ces questions auprès de la population.	Manque d'intérêt du public
1. Etre une commune durable > 12. Favoriser une consommation éco-responsable des citoyens (CPAS)			
1	Créer une cellule énergies	La Fondation Roi Baudouin a construit un baromètre de la précarité édité pour la première fois en 2015 et consultable en ligne . Ce baromètre indique que « 14 % des ménages belges consacrent une part trop importante de leur revenu disponible aux dépenses énergétiques. S'ajoutent à cela 4,6 % de ménages qui y consacrent beaucoup moins que les ménages vivant dans une situation semblable. Il y a, de plus, 3 % de ménages qui déclarent, de manière subjective, avoir des difficultés à chauffer leur logement correctement. En conclusion, ce sont au total 21,3 % des ménages (plus d'un sur cinq) qui sont confrontés à la précarité énergétique ». La mise en place d'une cellule énergie doit permettre d'accompagner les personnes fragilisées dans leurs difficultés liées à l'énergie : surconsommation, incompréhension des factures, choix d'un fournisseur, application du tarif social, pose d'un compteur à budget, conseils,... Son objectif est de sensibiliser le citoyen à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) afin de mieux consommer (par de simples gestes, petit matériel,...), et réduire ainsi la facture énergétique. Régulièrement, des animations de groupe, conférences, événements sont organisés en partenariat sur ce thème. La mission de la cellule, avec l'aide du Tuteur Energie, est de veiller au "bien-être énergétique" en accompagnant le public fragilisé dans les démarches en vue de réaliser de petits ou gros travaux. Missions envisagées: - Donner des conseils afin de réaliser des économies d'énergie (pour tous les bénéficiaires et notamment ceux de la CLE) - Informer les demandeurs sur les contrats de fourniture d'électricité/gaz, de rechercher des meilleurs prix pour la fourniture énergétique et notamment vérifier si un droit au tarif social est possible - Aider à concevoir des petits travaux d'aménagement qui sont à la portée du demandeur (remplacement de carreau d'une fenêtre, isolation de tuyauterie, pose de réflecteurs, ...) qui pourraient être faits par les services IDESS Le Conseiller énergie peut informer sur la facture, le coût de l'énergie et l'intérêt ou non de changer de fournisseurs Le conseiller peut - Réaliser un audit simplifié à votre domicile afin d'identifier les éventuelles possibilités de réduire votre consommation d'eau ou d'énergie - Informer des petits réflexes du quotidien qui peuvent réduire sensiblement vos consommations - Soutenir dans vos contacts avec le bailleur en cas de problèmes d'isolation ou de fuites afin de régler ces derniers - Orienter parfois vers un audit énergétique	Limites techniques du personnel.

		- Aider à la compréhension des résultats d'un audit énergétique - Aider à la recherche de prestataires de services (compréhension et analyse de devis)	
2	Accompagner les publics-cibles du CPAS vers une consommation durable	La pauvreté amène une forme d'acculturation à la débrouille. Il s'agit d'une culture de consommation dont l'objectif est de garantir l'achat de biens de consommation au moindre coût, soit via les structures d'économie circulaire (ressourceries, seconde main, ...), soit via l'achat d'aliments moins chers. Dans cette pratique de consommation, l'environnement et l'écologie ont peu de place. Ce qui compte, c'est de pouvoir se nourrir, peu importe les conditions de production des aliments ... et malheureusement leur qualité. La consommation durable pourtant poursuit deux objectifs : * l'attention à la qualité du produit, à leur mode de production favorise la consommation locale. De même, la gestion économique de la nourriture (ne pas jeter !) participe à l'écologie. Cela favorise également la bonne gestion de ses ressources. * le bien manger contribue à diminuer les risques de mauvaise santé liés à la mal-bouffe. Au travers d'ateliers avec les bénéficiaires, un travail de conscientisation sera réalisé ainsi qu'un travail d'accompagnement individuel .	Difficulté de mobilisation des publics-cibles
1. Etre une commune durable > 13. Se conformer aux directives européennes interdisant les pesticides			
1	Poursuivre la végétalisation des espaces publics dans une démarche "zéro pesticide"	La gestion différenciée (GD) est une approche raisonnée de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation... La gestion différenciée permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de supprimer l'utilisation de pesticides, en mettant en place des méthodes pour prévenir les besoins en désherbage (paillage, engazonnement...), en ayant recours à des techniques alternatives (désherbage mécanique, thermique ou manuel) et gen apprenant à accueillir et à accepter la végétation spontanée en certains lieux. Nous poursuivrons en ce sens les démarches de végétalisation des cimetières.	Difficulté auprès de la population d'intégrer le nouveau mode de gestion et les espaces transformés. Difficultés liées aux conditions climatiques pour obtenir des résultats satisfaisants.
1. Etre une commune durable > 14. Utiliser rationnellement l'énergie et promouvoir le développement de sources de production d'énergie renouvelable			
1	Inciter et accompagner les publics-cibles du CPAS à consommer rationnellement l'énergie (prévention énergétique)	Outre le guichet énergies présenté ci-avant, le public-cible du CPAS est particulièrement touché par le coût de l'énergie et par la surconsommation ou mauvaise consommation. Ainsi, depuis deux exercices, le fonds énergie a totalement été utilisé et le fonds de l'eau a explosé. Cette vulnérabilité réclame un accompagnement spécifique qui peut s'apparenter à - "l'éducation" à la consommation énergétique; - l'accès au droits notamment aux dispositifs de clients protégés, fonds divers, plan MEBAR, ... - des interventions techniques qui peuvent être diligentées par le CPAS telles que le remplacement d'un mode de chauffage par un autre moins couteux, la pose, par l'IDESS, de protections contre la déperdition de chaleurs, ... - des ateliers de sensibilisation à la consommation énergétique Une nécessaire collaboration avec l'IDESS sera réclamée.	Limites techniques du personnel.
2. Etre une commune accessible > 1. Adapter l'offre de service de maintien à domicile			
1	Accompagner les aidants à domicile	Le vieillissement de la population et notamment les difficultés mentales qu'éprouvent un certain nombre de personnes âgées a pour effet une mobilisation importante non seulement des services spécialisés d'aide à la personne mais également des proches. Lorsqu'il s'agit d'un compagnon de vie, la présence au chevet du patient est continue. Pour la famille, il s'agit de dégager une importante part de son temps (parfois même une diminution du temps de travail est requise) pour accompagner la personne. Bien que la solidarité familiale prime sur la solidarité institutionnelle, il est de la mission du service public d'accompagner ces aidants pour éviter l'aggravation de certaines situations sociales et leur proposer un mieux-être. Plusieurs axes de travail pourront être dégagés - axe financier : accompagner un proche peut avoir des effets importants sur la situation financière des aidants. L'enquête sociale du service d'aide aux familles sera améliorée afin d'examiner cet aspect et proposer des pistes de résolution aux personnes concernées dans un contexte préventif et curatif; - axe social : être aidant signifie très souvent la rupture des relations sociales autres que celles qui entourent le malade. L'aidant ne peut plus dégager un peu de temps pour lui, pour continuer à avoir des activités propres qui lui donnent l'occasion de se ressourcer et de garder des liens sociaux avec d'autres personnes. Avec le service d'aide aux familles, une réflexion sera menée pour envisager la possibilité de proposer des prestations à domicile auprès du malade dont	La difficulté d'accrocher et de sensibiliser le public-cible avec pour conséquence de ne pas intervenir auprès des personnes les plus en besoin.

		l'objectif prioritaire serait la décharge momentanée de l'aidant; - axe psychologique : l'aidant estime qu'accompagner le proche est un devoir. Ne pas le faire, ou ne pas le faire comme il le voudrait peut avoir un impact psychologique sur la personne. Cela peut d'autant plus être renforcé que la personne accompagnée soit souffrante d'une pathologie mentale qui peut provoquer un épuisement moral et psychologique de l'aidant. En collaboration avec l'ISPPC (Vésale), un accompagnement d'ordre psychologique spécifique pourrait être envisagé.	
2	Réfléchir à la mise en place d' un service de garde-malades sous l'impulsion du futur décret "autonomie"	En février dernier, le Gouvernement wallon a adopté le projet de décret visant à mettre en place une assurance autonomie. Celui-ci est motivé par le fait qu'à l'horizon 2060, la Wallonie comptera en effet deux fois plus de personnes âgées de 80 ans et plus que maintenant. Cette évolution générant un besoin croissant en matière d'aide aux personnes, cette assurance vise à déployer une véritable couverture sociale pour répondre aux besoins liés à l'allongement de la vie et à la perte d'autonomie. (communiqué de presse du GW du 28.2.2019). Cependant, celui-ci n'a pas été adopté en séance plénière du Parlement Wallon pour des motifs politiques. Toutefois, l'opportunité d'un nouveau décret à l'horizon 2020 n'est pas à exclure. L'objectif de ce décret était de prévenir la perte d'autonomie et en retarder la progression en accompagnant les personnes à domicile tout au long de la vie, notamment par des interventions à domicile assurées par les Services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) quel que soit l'âge du bénéficiaire en perte d'autonomie. Concrètement, cette assurance aurait dû permettre le renforcement de l'intervention au domicile dès les premiers symptômes de la perte d'autonomie momentanée ou définitive. Elle donnait le droit à un montant mensuel d'heures utilisables pour des prestations d'aides à domicile : aide-ménagère sociale, aide familiale et garde à domicile. Ce montant mensuel variera en fonction de l'état de dépendance du bénéficiaire. Le CPAS assurera sa veille juridique afin d'introduire, le cas échéant de la publication d'un décret similaire, un projet de service de garde malade. Pour contribuer à l'aide aux aidants et assurer un maintien à domicile le plus long possible, le CPAS devrait se doter d'un service de gardes malades. La garde malade intervient auprès de bénéficiaires qui, en raison de leur santé ou d'un handicap, ont besoin d'une présence de jour comme de nuit. Lors de ses prestations d'une durée maximale de 11 heures, la garde malade accompagne et veille au bien-être de la personne. Ce type de prise en charge vient en complément de l'entourage et d'autres services proposés par nos centres (soins infirmiers, aide aux familles,...). Il s'agit dès lors d'un complément important de prestations au regard de l'offre actuelle de maintien à domicile du CPAS.	Absence législative
3	Centrer le travail des aide-familiales sur les tâches propres au maintien à domicile	Le travail de l'aide familiale consiste accompagner les bénéficiaires dans leur vie quotidienne : il accomplit des tâches administratives, de ménage, de lessive, de préparation des repas, des courses... Il aide des personnes en perte d'autonomie à assurer leur hygiène corporelle, à s'habiller, se nourrir et se déplacer. Les soins non-professionnels peuvent également faire partie des tâches réclamées, de plus en plus, au personnel du service d'aide aux familles. Si les tâches de nettoyage de l'habitation font partie des missions de l'aide familiale, elles ne peuvent être majoritaires ni exclusives. Or, dans son déploiement depuis 2007, le service d'aide aux familles assure des prestations exclusivement de nettoyage pour certaines familles qui, précédemment, utilisaient le service d'aide ménagère disparu aujourd'hui. Dans une logique de juste allocation des ressources, le CPAS recentre ses activités sur ce qui donne du sens dans sa mission d'aide sociale et qui est spécifique à celle du maintien à domicile. Le service d'aide aux familles privilégiera donc le maintien à domicile (tâches qui permettent à une personne de rester à domicile) et réduira autant que possible les prestations exclusivement ménagères. Actuellement, il s'agit d'un rapport 65/35. Il est proposé d'aboutir, grâce au PST, à un rapport minimal de 80/20. D'autres services doivent pouvoir être activés en ce qui concerne les tâches de nettoyage qui ne s'inscrivent pas dans la démarche de maintien à domicile.	Réticence des publics à utiliser d'autres services plus couteux (exemple titres services).
4	Renforcer la flexibilité du service d'aide aux familles	Le maintien à domicile implique des interventions spécifiques qui peuvent nécessiter des prestations hors des heures classiques de bureau. Si déjà le service d'aide aux familles assure des prestations les samedis et dimanches, il n'en preste encore que peu tôt le matin ou en soirée. Dans le cadre de la restructuration de l'ensemble de la politique de maintien à domicile opérée en février 2019, le service d'aide aux familles doit être en capacité d'assurer certains types de soins	Réticences du personnel aide familial habitué à un horaire relativement confortable. Risque de réactions de non-collaboration au projet.

		non-infirmiers tels que des mises au lit ou des toilettes non médicales en soirée ou en matinée. Par ailleurs, certaines situations nécessitent une fréquence d'interventions de courtes durées. Dès lors, il sera demandé au service de prévoir la possibilité de davantage de prestations de moins ou égales à 2h. Cela est notamment important dans le cas de personnes dont le suivi quotidien est indispensable pour de petites tâches de maintien à domicile. Cela devrait garantir une meilleure prise en charge des personnes aidées à domicile et contribuera, de manière secondaire, à la réduction des prestations de nettoyage unique.	
2. Etre une commune accessible > 2. Améliorer la mobilité sur les grands axes de pénétration			
1	Renforcer les concertations avec les communes limitrophes pour améliorer la mobilité sur les grands axes structurants	La commune de Montigny-le-Tilleul/Landelies est traversée par deux grandes nationales fortement empruntées qui ont impact direct sur la mobilité et les riverains. Se concerter avec les communes traversées par ces axes, analyser le trafic et envisager en concertation pour l'améliorer, entre autre dans le cadre de Charleroi Métropole, pourrait impacter positivement notre commune.	Pas de solutions raisonnables Pas de volonté de promouvoir des alternatives Replis sur soi des communes avoisinantes
2	Améliorer la fluidité du trafic à l'entrée et à la sortie du R3	En concertation avec le SPW, explorer des pistes afin de solutionner les encombrements très importants aux heures de pointe pour accéder ou quitter les sorties 4 du R3.	Manque de collaboration du SPW Situation limitant la mise en place de dispositifs
2. Etre une commune accessible > 3. Améliorer la sécurité routière			
1	Placer des radars répressifs pour diminuer la vitesse des véhicules sur certaines voiries	Des zones ont été définies comme présentant des vitesses excessives par le plan communal de mobilité. Les endroits particulièrement accidentogènes (définis par la police) et la vitesse ressentie par les riverains sont des éléments qui seront pris en considération pour installer des radars répressifs.	Pas de subside pas de possibilité technique pour installer les radars
2	Placer des dispositifs physiques sur certaines voiries pour ralentir la vitesse des véhicules	Certaines voiries devront faire l'objet de la mise en oeuvre de dispositifs de ralentissement. Après analyse de la pertinence par la zone de la police, coussins berlinois, chicanes ou tout autre moyen pourront être placés.	Pas de possibilité technique d'installer les dispositifs Pas de budget Pas de personnel
3	Faire effectuer des études de trafic et de vitesse lors de plaintes récurrentes relative à la vitesse	Lorsqu'une problématique récurrente de vitesse nous parvient, faire réaliser par la zone de police Germinalt une analyse du trafic et de la vitesse permettant d'envisager si nécessaire la mise en oeuvre de dispositifs et/ou d'actions.	Impossibilité technique de réaliser les tests. Indisponibilité du personnel de la zone pour réaliser les tests. Difficulté pour la population de réaliser la différence entre vitesse "ressentie" et vitesse réelle.
4	Améliorer la signalétique des voiries	Veiller à la lisibilité des panneaux routiers et procéder au plus vite à leurs remplacement le cas échéant en disposant d'un stock suffisant.	Pas d'espace de stockage Pas de budget Pas de personnel
5	Procéder à certains aménagements de sécurité aux abords des écoles	Suivant les recommandations du Plan communal de Mobilité, aménager les abords des écoles par des dispositifs de sécurité physiques (barrières,...) mais également des dispositifs visuels (marquage au sol, crayons géants,....).	Pas de budget Pas de disponibilité du personnel Pas d'espace suffisant pour réaliser les aménagements
2. Etre une commune accessible > 4. Améliorer le bien-être de la population			
1	Renforcer la prévention et l'éducation à la santé	L'OMS définit la promotion de la santé en ces termes : "La promotion de la santé permet aux gens d'améliorer la maîtrise de leur propre santé. Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel en luttant contre les principales causes de la mauvaise santé, notamment par la prévention, et en ne s'intéressant pas seulement au traitement et à la guérison". Les citoyens doivent ainsi acquérir les connaissances, les compétences et bénéficier des informations pour faire les bons choix en matière de santé, par exemple au niveau de la nourriture qu'ils consomment et des services de soins dont ils ont besoin. En lien avec le relai santé, des actions de sensibilisation à la santé seront menées, en partenariat avec le Centre de Promotion de la Santé de Charleroi / Thuin. Le conseil de l'action sociale devra choisir ses priorités en fonction des propositions qui seront émises par le personnel de santé et d'aide familiale et également en lien avec l'échevinat de la santé. Pourraient être abordées les thématiques relatives au diabète, les maladies cardiovasculaires, l'alcoolisme et tabagisme, l'obésité et la "mal-bouffe" en générale, ...	L'effet Matthieu. Il s'agit d'un biais important en politique de santé qui veut qu'aux personnes qui sont déjà bien informées, elles le soient davantage encore car mieux éduquées, mieux à l'écoute. Et que les personnes qui le sont le moins, le soient encore moins. Ainsi, les mesures de préventions touchent plus les personnes qui n'en ont pas besoin.
2	Accompagner la participation sociale des personnes souffrant de maladie mentale	il existe un lien statistique significatif entre les problèmes de santé mentale et la pauvreté : sur base du service fédéral de lutte contre la pauvreté, 34,4 % des personnes ayant un revenu de moins de 750 euros déclarent une détresse psychologique et 20,9 % présentent un 'probable mental disorder' alors qu'elles ne sont que 21,5 % et 8 % parmi celles qui gagnent plus de 2.500 euros. (...) Les personnes peu qualifiées (sans diplôme ou titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire) sont significativement plus nombreuses à faire état de difficultés psychologiques, notamment d'états dépressifs et de sentiments d'angoisse (29,4 %), que celles qui ont suivi une formation supérieure (25,5 %).	Le débordement des SPAD et autres services de guidances qui pourraient ralentir les collborations

		Les différences socioéconomiques sont moins marquées que pour d'autres caractéristiques de l'état de santé mais les circonstances qui provoquent ces problèmes psychologiques varient probablement beaucoup entre les personnes peu et très qualifiées. Les problèmes financiers peuvent, par exemple, fortement affecter l'image de soi et la confiance en soi. Des dettes élevées augmentent le risque de dépressions, d'angoisses et de troubles compulsifs et obsessionnels . En collaboration avec les services spécialisés (SPAD, service de guidance, ...), le service d'insertion socioprofessionnelle mettra en œuvre des groupes d'activation tenant compte des difficultés psychologiques des participants. Ces groupes aborderont l'estime de soi, la gestion des émotions et favoriseront la création de liens sociaux.	
3	Créer un point relais santé	Le vieillissement de la population sur Montigny-Le-Tilleul et notamment la tranche d'âge des plus de 80 ans, amène le CPAS à repenser son offre de services dans le cadre du maintien à domicile. Lorsqu'une famille est confrontée à la maladie invalidante d'un parent âgé, que celle-ci soit d'ordre moteur, physique ou mental, elle doit faire face à de multiples démarches pour le maintenir à domicile. Mais elle est aussi confrontée à une nouvelle charge par l'aide qu'elle doit désormais lui apporter. Cette aide peut s'avérer une charge physique, psychologique et psychique pour l'aidant et son entourage. Egalement, cela peut être une charge matérielle soit par le recours à certains organismes onéreux ou simplement l'adaptation de l'habitat. C'est aussi toute l'organisation de la vie quotidienne qui se voit modifiée et dans laquelle le malade (ou plus précisément la maladie) occupe désormais le centre des préoccupations. Outre l'aide aux familles classique telle qu'organisée par le CPAS, d'autres interventions doivent être proposées telles que l'aide aux aidants, la garde malade, l'accompagnement physique et psychologique des conjoints ou membres de la famille, ... Il semble important de disposer d'une cellule "santé" capable - d'accueillir et d'écouter les familles dans leur souffrance; - d'évaluer l'ensemble des difficultés et de les amener à accepter une prise en charge partielle ou totale par les infrastructures internes et externes au CPAS; - de construire un réseautage avec les partenaires afin de devenir l'épicentre de l'orientation médicale sur le territoire communal - de construire des coordinations notamment externes avec les partenaires autour des familles - d'accompagner l'ensemble des intervenants sociaux et familiaux sur les problématiques de l'aide aux aidants Etc	A ce stade, néant
2. Etre une commune accessible > 5. Améliorer l'organisation du stationnement			
1	Organiser le stationnement par un marquage au sol	Réorganiser dans nos village le stationnement (quinconce, à cheval...) pour d'une part limiter le stationnement sauvage (entre autre sur les trottoirs) et d'autre part réduire la vitesse. Matérialiser le nouveau plan de stationnement par du marquage au sol;	Intempéries Manque de personnel Difficulté de délimiter les zones (trottoirs en graviers)
2	Supprimer le stationnement alternatif sur le territoire de la commune	Certaines rues de la commune sont organisées par du stationnement alternatif. Celui comporte des inconvénients : incohérence lors du changement de quinzaine, possibilités réduites d'un côté de la voirie par rapport à l'autre... Le supprimer pour permettre le stationnement soit en quinconce soit d'un seul côté de la rue augmentera l'offre de places disponibles	Néant
3	Favoriser le stationnement en quinconce sur les voiries	Un stationnement en quinconce permet de ralentir le trafic, d'étudier en fonction de la densité d'habitation la meilleure offre en stationnement.	Crainte de la population pour leurs voitures.
2. Etre une commune accessible > 6. Assurer un cadre de vie sécurisé			
1	Renforcer la présence des policiers dans les quartiers	Bien qu'ils soient présents par des patrouilles (à pied, vélo, scooter et véhicules), les citoyens semblent méconnaître l'action de leur agent de quartier. Renforcer leur présence permettrait de limiter ce ressenti.	Pas de budget Pas de personnel disponible Missions autre que du quartier à accomplir
2	Maintenir les patrouilles à cheval par la police fédérale	Les patrouilles à cheval amènent une présence policière de proximité différente fortement appréciée par la population. De plus, la vitesse et la hauteur des policiers à cheval permettent une autre perception de leur environnement.	Pas de disponibilité de personnel Plus de mise à disposition du fédéral
3	Créer un feuillet détachable annuel sécurité dans l'info-contact	Recenser sur une seule feuille de l'info-contact les informations principales et indispensables concernant la sécurité et les urgences. Les citoyens pourront détacher et conserver ce feuillet..	Néant
4	Continuer à développer les Partenariat Locaux de Prévention sur notre entité	Etendre les PLP (Partenariat Local de Prévention) sur notre territoire (exemple: Plein Sud, Val	Manque d'intérêt des citoyens

		d'heure,...). Mettre en place des personnes relais par quartier ou par rue, afin d'étendre le bienfait du PLP sur l'ensemble de la commune, favorisant ainsi une communication entre les différents partenaires à savoir la Police, l'Autorité Communale et les Citoyens.	
5	Examiner avec la zone de police la possibilité d'élargir les heures d'ouverture du poste de police de proximité de Montigny-le-Tilleul	Les heures d'ouverture actuelles sont limitées et ne correspondent pas toujours aux besoins du citoyen. Nous veillerons à interpeller la zone de police afin d'adapter ces horaires afin qu'il correspondent mieux aux demandes.	Refus de la zone de police Pas de personnel Budget Manque d'intérêt de la population
6	Accroître la couverture de l'espace public sensible par caméras de surveillance	Les bâtiments publics sont déjà sécurisés par camera. Avec l'aide de la zone de police, il convient de définir des sites problématiques dans l'espace public où l'usage de caméras pourraient sécuriser les sites et diminuer les incivilités. Nous veillerons cependant à limiter l'utilisation des caméras aux endroits utiles, en respect de la législation.	Manque de budget Pas de possibilité technique d'installation Dégradation du matériel.
2. Etre une commune accessible > 7. Disposer d'une administration communale performante tournée vers l'accueil et le service aux citoyens			
1	Définir avec l'ensemble des agents les valeurs principales de l'administration communale	Les valeurs d'une organisation sont les constituants de base qui rentrent dans la fondation de la culture et des règles de bonne conduite au sein d'une organisation. Elles se reflètent dans les méthodes de travail et dans le comportement de chacun de ses travailleurs. La direction générale entend mener une réflexion approfondie avec tous les agents sur un ensemble de principes fondamentaux fondateurs de nos actions en droits et devoirs, principes unanimement reconnus et partagés par tous et qui s'intègrent dans notre culture d'entreprise ou de service. Cette réflexion permettra d'établir une charte des valeurs, un référentiel de comportements attendus pour rendre un service public performant et bienveillant pour ses travailleurs.	Manque d'adhésion du personnel et/ou d'implication de la ligne hiérarchique.
2	Développer la matinée d'accueil du citoyen et enrichir les documents mis à leur disposition	Poursuivre la matinée d'accueil du citoyen lors de la grande manifestation "C'est la fête" Enrichir les documents mis à disposition des citoyens lors de leur domiciliation sur notre entité. Faire évoluer la visite et la découverte de notre commune lors de la matinée d'accueil du citoyen (ICML).	Succès lié à la participation des citoyens
3	Proposer du wifi dans les espaces publics aux endroits de rassemblement	Bien que les réseaux et abonnements mobiles soient disponibles, la création de zones wifi dans les lieux de rassemblement de l'espace public permettra une meilleure communication (audio guide...)	Pas de budget Mauvaise couverture Pas de possibilité technique
4	Intégrer les actes d'état civil des registres dans la banque de données des actes d'état civil et modifier les processus de travail	Au 31 mars 2019, la banque de données des actes d'état civil (BAEC) est entrée en vigueur. Cette banque de données rassemble désormais sur une même plateforme informatique tous les actes de l'état civil de toutes les administrations communales. Cela a nécessité début 2019 la numérisation de tous les actes d'éatat civil de nos registres rédigés depuis au moins 50 ans et de les intégrer dans la BAEC. Désormais, il convient d'alimenter en permanence cette banque de données. Les actes d'état civil sont directement rédigées de manière informatique dans la BAEC. Cela nécessite pour le service des modifications importantes des processus et une formation approfondie de tous les agents du service Etat civil - Population. Les processus doivent donc être réécrites et tous les agents du service doivent maîtriser la rédaction d'actes d'état civil dans la BAEC.	- Risque de changement au sein du personnel
5	Intensifier la recherche de subsides pour trouver de nouvelles pistes de financement	Depuis quelques années, les subsides régionaux sont de plus en plus rares et de plus en plus spécifiques. Par ailleurs, on constate que les délais de réaction pour répondre à un appel à candidatures sont de plus en plus réduits. Or, les marges budgétaires communales sont réduites et il est impossible de financer tous les projets de la commune sur fonds propres. Par conséquent, le Collège communal désire intensifier sa recherche de subsides par les actions suivantes: - accentuer les réseaux professionnels avec les entités supracommunales, tant au niveau politique qu'au niveau administratif, afin d'être averti le plus tôt possible des appels à candidatures et des subsides potentiels; - avertir immédiatement la Bourgmestre et l'Echevin compétent en cas d'appel à candidatures et de subsides potentiels; - de soumettre systématiquement au Collège en sa plus prochaine séance tout appel à projet ou possibilité de subsides.	- Absence d'appel à projets et de subsides - Absence de temps pour suivre et rechercher tous les subsides potentiels
6	Renforcer la numératisation du travail des agents communaux	Dans un souci d'une plus grande efficience du travail des agents de l'administration, il sera examiné l'opportunité de numériser davantage le travail. Cela paraît particulièrement pertinent pour les services travaillant hors hôtel de ville et qui doivent rapporter une série d'informations. Par exemple, le service travaux et le service exécution pourraient être équipés de tablettes afin de pouvoir prendre des photographies et émettre directement des rapports sur les travaux à réaliser ou déjà réalisés. De même, le relevé des présences des enfants lors des garderies extrascolaires pourraient s'effectuer par scan.	- Coût trop important - Difficultés techniques - Difficulté pour les agents concernés d'utiliser du matériel informatique
7	Adapter le guichet du service Etat civil - Population	Le guichet actuel du service Etat civil pose différents problèmes:	- Impossibilité technique de modifier le guichet

		- Difficulté pour de nombreux citoyens pour enregistrer correctement leurs empreintes digitales au vu de la hauteur du guichet - Tension dans le cou pour les agents qui doivent sans cesse regarder vers le haut pour s'adresser aux citoyens - Tension dans le dos pour les agents au vu de la position oblique de l'écran d'ordinateur au guichet - Manque d'espace pour les agents pour disposer de documents. Par conséquent, le conseiller en prévention fera appel à un ergonome actif au sein du Service Externe de Protection et de Prévention au Travail pour redessiner un nouveau guichet qui résolve les problèmes soulevés ci-dessus. Il sera peut-être envisagé d'asseoir le citoyen et l'agent du service au même niveau.	- Coût trop important de la modification
8	Accentuer le monitoring financier et la planification budgétaire.	Le projet vise à disposer de façon constante d'une situation budgétaire et financière précise au-travers d'indicateurs synthétiques (Dashboard, KPI).	Néant
9	Améliorer le système de contrôle interne	Les articles L1124-4 et L1124-25 du Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation imposent au Directeur général et au Directeur financier de mettre en place un système de contrôle interne. Au sein de l'administration communale de Montigny-le-Tilleul, un cadre général de contrôle interne, basé sur la norme INTOSAI, a été fixé et approuvé par le Conseil communal au cours de l'année 2016. De même , les principaux processus au sein de chaque service ont été revus et mis par écrit, les principaux risques ont été identifiés et des mesures correctives ont été adoptées. il convient désormais d'approfondir le travail déjà réalisé et surtout de sensibiliser davantage le comités de direction et les services sur l'importance du contrôle interne. Il sera également examiné la possibilité technique et financière d'automatiser davantage les processus et d'améliorer le reporting via une plateforme informatique.	- Manque de temps - Manque de motivation des agents
2. Etre une commune accessible > 8. Favoriser la cohésion sociale			
1	Mettre en oeuvre un plan de cohésion sociale	En parfaite synergie, la commune et le CPAS mettront en œuvre un PCS pour la période 2020-2025. Privilégiant la logique d'action à celle d'acteurs, l'autorité communale a décidé de confier le pilotage du PCS au CPAS par le fait que ce dernier détient les compétences professionnelles pour assurer au mieux ce projet. Le PCS est définit par la région Wallonne en ces termes : ensemble des processus individuels et collectifs, qui contribuent à assurer) chacun : l'égalité des chances, des conditions et l'équité pour l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous. Le PCS fera l'objet d'une programmation propre.	La non validation et la non-subvention par le SPW
2	Lutter contre la fracture numérique chez les aînés.	Poursuivre les cours d'initiation à l'informatique et le compléter avec les nouvelles technologies (tablettes, smartphones...). Promouvoir les ateliers de l'Espace Public Numérique auprès des aînés.	- Impossibilité de recruter un professeur - Manque d'intérêt des aînés
3	Garantir l'égalité des chances au sein de la commune	Garantir l'accès et l'usage du service public local à tout un chacun mais aussi l'accès aux emplois locaux ; quel que soit la race , la couleur de peau ,le sexe, l'orientation sexuelle ...etc Lutter contre toute forme de discrimination en accord avec la charte sur l'égalité des chances signée en 2017 avec UNIA.	néant
4	Poursuivre les partenariats des différents services et écoles avec les institutions locales liées au handicap	Dans le cadre de l'intégration de la personne handicapée dans notre société , il est important de sensibiliser les adultes ainsi que les enfants à la personne porteuse d'un handicap et donc de nouer des collaborations avec des partenaires qui hébergent des handicapés sur le territoire . à titre d'exemple citons Le Bois Roussel ...EAP Renouveler la CCPH (commission consultative de la personne handicapée) qui doit servir de plateforme d'échange et d'organisation d'activités entre les différents acteurs (publics et privés) .Des partenaires potentiels tel qu l'AVIQ, la Province du Hainaut peuvent nous aider dans la démarche.	Manque d'intérêts de certains partenaires.
5	Promouvoir l'intergénérationnel au travers de nos aînés	Pour la première fois depuis que l'humanité existe, notre société va voir quatre à cinq générations se côtoyer. Valoriser le rôle et l'apport de chaque génération est le meilleur moyen d'abattre les préjugés et de limiter catégorisation et discrimination. Concevoir des espaces publics intergénérationnels, lieu de rencontre de discussion, de convivialité et de partage en y implantant un banc, un jeu d'enfant, un appareil de fitness pour adultes...	Manque de budget Intérêt de nos citoyens et donc de la participation.
6	Créer un lieu convivial à Montigny et à Landelies	Il manque à Montigny-le-Tilleul des lieux publics extérieurs où les citoyens peuvent se rassembler pour partager un moment de convivialité. Par conséquent, le Collège communal désire examiner les possibilités d'installer un espace de convivialité sur Montigny-le-Tilleul (peut-être à proximité de l'hôtel de ville) et sur Landelies. Il convient de déterminer les périmètres de ces espaces de convivialité, d'installer du mobilier	- Absence de lieux adaptés - Coût trop important - Opposition des riverains - nuisances sonores et gestion complexe des déchets

		convient de déterminer les périmètres de ces espaces de convivialité, d'installer du mobilier adapté et durable (table de pique-nique, bancs, poubelles de tri, éventuellement un barbecue,...), de prévoir une signalétique, de rédiger un règlement d'utilisation et de veiller à sa bonne utilisation,...	
2. Etre une commune accessible > 9. Favoriser la participation des publics-cibles			
1	Installer un comité participatif des publics-cibles du CPAS	Dans une perspective de empowerment, il semble intéressant de favoriser la participation des publics-cibles à l'organisation des actions et des services qui leurs sont offerts. Ainsi, le CPAS structure son action sur base de la vision "professionnelle" de la pauvreté, par observations du terrain et des situations sociales, lesquelles sont passées par le prisme méthodologiques et les considérations normatives des travailleurs sociaux et autres gestionnaires. Mais le CPAS a -t -il conscience du quotidien réel des personnes en difficultés ? Des ressentis, de ce qu'elles vivent dans leurs rapports avec l'administration du CPAS (et les autres services en général). Plusieurs mouvements tels que le "collectif solidarité contre l'exclusion" ou encore le réseau wallon de lutte contre la pauvreté enseignent, notamment au CPAS, une perception du vécu de la pauvreté. Prendre conscience de ce vécu et donner la parole aux usagers via une plateforme de participation offre aux citoyens plus fragilisés de participer à la gestion de leur commune, à l'instar d'autres publics que sont les jeunes, les personnes handicapées ou âgées. C'est aussi un moyen de réfléchir les pratiques du travail social en CPAS et de les adapter en respect des personnes. Cela devrait également rendre les actions plus efficaces car mieux ancrées dans la réalité.	Apathie du public
2. Etre une commune accessible > 10. Favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la vie communale			
1	Organiser des formations du personnel à l'accueil des personnes handicapées	Le personnel de la commune et du CPAS doit être à même de répondre et d'orienter efficacement la personne handicapée dans ses demandes . Des formations pourront être organisées avec différents partenaires (ex AVIQ , Province du Hainaut...)	néant
2	Mettre en place une permanence Handicontact	Pour garantir une meilleure réponse aux demandes d'information et d'accompagnement des personnes handicapées sur le territoire, confirmer un travailleur social (et une doublure) dans sa fonction Handicontact. Définir des heures et jours de permanence du personnel handicontact au sein de l'administration et les diffuser via les différents canaux d'information .	néant
3	Sensibiliser au handicap lors d'activités communales et dans le cadre de l'enseignement communal	La personne handicapée doit occuper une place centrale dans toutes les organisations communales et de CPAS (action de sensibilisation lors des manifestations ..ex C'la fête). Organisation d'une journée de sensibilisation au handicap à l'intention de la population. Organisation de journées de sensibilisation au handicap au sein des écoles . Organisation de journées handisport au sein des écoles . Partenaires potentiels AVIQ , Province du Hainaut, EAP, Ecoles , Bois Roussel etc...	Manque de mobilisation des différents acteurs
2. Etre une commune accessible > 11. Informer et associer le citoyen dans la vie de la commune			
1	Installer une commission de la participation citoyenne	Une Commission de la Participation Citoyenne permet à chaque habitant de se faire entendre et de devenir acteur plutôt que spectateur dans la commune. Objectif: - Associer notre population dans la vie et la gestion de notre commune. - Travailler ensemble sur de nouveaux projets communaux dont l'initiative serait bien entendu citoyenne. - Se réunir régulièrement afin de favoriser le dialogue autour des sujets centraux. - Valoriser les grands projets communaux mais surtout être à l'écoute des nouvelles idées de nos citoyens. Chaque citoyen pourra, par le biais de cette Commission Citoyenne, s'impliquer dans la commune au travers ses besoins et attentes (culture, sport ou encore qualité de vie dans son quartier.....). Créer, échanger, associer, proposer, partager, dialoguer, analyser et participer seront les maître mots de cette future collaboration entre la commune et les habitants.	Volonté du citoyen à participer
2	Créer un événement rassemblant les mérites de l'entité (sportifs, culturels,...)	Mettre à l'honneur nos citoyens à travers l'organisation d'une soirée type "Gala" où différents prix seraient remis (prix citoyen - mérite culturel - façade fleurie - mérite sportif ....)	Inscription et intérêt des citoyens
3	Créer une plateforme qui permet d'informer et consulter le citoyen	Mise en place d'une plate forme de suivi et d'information pour une communication optimale entre la commune et les citoyens.	Le succès est lié à la participation du citoyen et à la bonne utilisation de la plateforme par celui-ci

		Chaque habitant pourra par cette plate forme s'impliquer dans la vie de la commune, quartier par quartier, par le suivi des projets en cours, les demandes d'intervention, les problèmes rencontrés, les demandes d'information, etc.. L'objectif étant d'être encore plus proche des citoyens et d'être attentif à leurs besoins et attentes.	
4	Mettre en place des budgets participatifs	Un budget participatif est un outil qui permet à chaque citoyen de se faire entendre et de devenir acteur plutôt que spectateur dans sa commune. Avec un budget participatif, les citoyens ont la possibilité d'allouer des ressources, de prioritiser différentes politiques et de contrôler les dépenses publiques : il donne une voix aux différentes communautés / collectivités et crée des ponts entre les citoyens, les conseillers municipaux et les agents. Il renforce la confiance car le budget participatif démontre une volonté d'ouverture et de transparence. Il génère du lien social en suscitant le débat et en donnant aux citoyens un aperçu de leurs besoins mutuels. Il a ainsi le potentiel de conduire à une plus grande cohésion sociale. Il aide à prendre de meilleures décisions, qui sont plus largement soutenues par les citoyens. Il aide les citoyens à mieux comprendre le fonctionnement de leurs gouvernements. En faisant participer les citoyens aux décisions (financières) importantes, il éduque les citoyens sur le processus décisionnel. Il permet d'améliorer les services publics. Donner aux citoyens la possibilité de s'exprimer sur les services publics dont ils ont le plus besoin et sur ceux qui sont le plus urgents aide à investir intelligemment. Pour ce faire, un budget participatif sera donc alloué afin de permettre à nos habitants de développer leur propre projet. Chaque citoyen pourra, par le biais de, ce budget s'impliquer dans la commune au travers ses besoins et attentes pour améliorer la qualité de vie dans son quartier. Créer, échanger, associer, proposer, partager, dialoguer, analyser et participer seront les maître mots de cette future collaboration entre la commune et les habitants.	Le succès est lié à la participation des citoyens dans la vie de la commune.
5	Consolider le dialogue avec le citoyen par l'organisation de rencontres	Afin d'informer, d'entendre et de dialoguer avec le citoyen, nous veillerons à maintenir les réunions citoyennes annuelles ainsi que les réunions systématiques avec les riverains lors de chantiers.	Participation du citoyen
6	Créer une page Facebook et une page instagram de l'administration communale	Les réseaux sociaux prennent une place considérable dans notre société. La commune de Montigny-le-Tilleul/Landelies se doit d'être représentée par une page officielle qui permettra de diffuser les informations liées à la vie communale.	Charte non respectée Travail considérable de modération
7	Indiquer l'ensemble des mandats des élus communaux sur le site internet de la commune	Dans un souci de transparence vis-à-vis des citoyens, toutes les désignations de la part du Conseil communal de personnes à des mandats, rémunérés ou non, fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune. ces publications sur le site internet de la commune s'effectueront dans le respect des dispositions du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).	Néant
2. Etre une commune accessible > 12. Proposer une offre culturelle pour tous			
1	Maintenir l'offre culturelle de qualité malgré la fin de la collaboration avec le CCRC	Intensifier notre soutien à Initiatives Communales Montigny-Landelies afin de permettre une offre culturelle diversifiée. Développer des partenariats avec les associations locales et voisines afin d'étendre l'offre culturelle et de répondre aux besoins et attentes de l'ensemble de nos citoyens (enfants - ainés - ados etc.. Valoriser nos outils culturels locaux (Foyer Culturel - Salle Laloyaux) à travers notamment l'invesstisement d'un matériel de qualité et de l'aménagent des salles afin d'acceuillir un maximum de monde en toute sécurité.	Succès lié en partie à l'asbl ICML et aussi aux bénévoles dans le cadre de l'organisation des évènements. Succès lié également à la participation des associations locales et périphériques.
2	Intégrer les citoyens dans les échanges et les activités culturelles avec nos différents partenaires	La démocratie participative est devenue une notion incontournable dans notre société. C'est la raison pour laquelle, au travers d'une commission de la Participation Citoyenne, nous donnerons la possibilité à notre population d'intervenir dans nos activitées culturelles (ICML) afin d'échanger, de partager, d'analyser, d'avancer ENSEMBLE. Au travers la Commission de la Participation Citoyenne, les habitants de notre commune seront invité à s'associer à ICML dans la programmation de l'offre Culturelle.	Volonté du citoyen à s'investir
3	Offrir des cours des cours d'Art Parlé lors des garderies scolaires	En collaboration avec l'Académie Paulin Marchand, des cours d'art parlé seront délocalisé dans les écoles au moment des garderies extra scolaire pour élargir l'offre culturelle aux enfants qui les fréquentent.	Pas d'intérêt des enfants/Parents Pas de personnel disponible

2. Etre une commune accessible > 13. Renforcer l'efficacité de l'activité du transport social			
1	Renforcer la flexibilité du MONTYBUS	Le service de transport social (Montybus) fonctionne 5 jours sur 7 de 8h à 16h. Force est de constater que le service ne répond pas aux demandes potentielles des personnes qui doivent se déplacer en dehors de ces plages horaires. Par ailleurs, le CPAS dispose d'un deuxième véhicule qui est peu utilisé. L'observation des listes de bénéficiaires indique une clientèle stable avec peu de nouveaux clients. Il existe donc un risque d'une clientèle d'habitués et un non renouvellement de la population avec , in fine, la diminution d'activités. Dans le contexte du vieillissement de la population et de la volonté politique de maintenir les personnes âgées à leur domicile le plus longtemps possible, le CPAS doit être en capacité de garantir les déplacements de personnes vers les hôpitaux ou médecins dans des tranches horaires plus larges. Par ailleurs, la lutte contre l'isolement des personnes âgées maintenues à domicile passe nécessairement par des déplacements. Que ce soit pour participer à des activités locales, aller au cimetière ou encore rendre des visites ce qui permet le maintien de liens sociaux. Là aussi, une flexibilité doit être accrue pour une meilleure adaptation aux besoins réels de la population. Cette action nécessitera une sensibilisation du personnel concerné à la problématique et, sur le plan administratif, une modification du règlement de travail avec adaptation du contrat de travail.	Résistance au changement du personnel actuel du Montybus!
2. Etre une commune accessible > 14. Renforcer le maillage social			
1	Accompagner la parentalité	Le soutien à la parentalité est un levier pour casser les reproductions des inégalités d'une génération à une autre. Si l'on veut que l'enfant ait accès sur le plan éducatif à tout ce qui est nécessaire à son développement, il faut commencer par aider les parents sur le volet économique mais aussi dans l'exercice de leurs fonctions parentales Complémentairement au renforcement de l'enquête sociale réalisé par le service social dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile, un outil méthodologique sera réalisé par les services social et d'insertion socioprofessionnel afin d'informer, accompagner les parents dans leurs démarches et assurer le suivi en ce qui concerne : - la scolarité des enfants; - le suivi médical et dentaire; - la participation aux activités extrascolaires, sportives et culturelles, - le bien-être des enfants. Cette dimension doit être partie prenante à l'évaluation des besoins de la famille. Le rôle de l'éducatrice sera renforcé dans ce sens. Cette action nécessitera également l'activation de partenariats et collaborations diverses sur le territoire communal en lien avec le PCS.	La non-collaboration des parents et familles.
2	Lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle	La mise au travail de personnes très éloignées de l'emploi est retardée, voire hypothéquée par le fait d'obstacles empêchant la mise en œuvre d'un projet concret. Le service d'insertion, en lien avec le service social et les acteurs du PCS, doit pouvoir analyser et proposer à la décision du conseil des actions individuelles ou collectives permettant de réduire les obstacles. Il s'agit principalement : •de la mobilité nécessaire à l'intégration professionnelle (permis de conduire, scooter, ...) •de solutions de gardes flexibles (pour des courtes périodes); •de problèmes d'assuétudes, ... • etc La méthodologie de travail sera adaptée afin de mettre en avant, pour chaque situation d'insertion socioprofessionnelle, les freins éventuels ou potentiels ainsi que les mesures pouvant être prises. Ce complément de rapport sera proposé au Conseil dans le cadre de l'étude du droit à l'intégration sociale	Non-collaboration des bénéficiaires.
2. Etre une commune accessible > 15. Renforcer le soutien aux conseils consultatifs et l'intergénérationnel			
1	Mettre à disposition de nos étudiants un local destiné à l'étude durant les périodes de blocus.	Collaborer avec la bibliothèque afin de mettre à disposition de nos étudiants une salle leur permettant d'étudier en période de blocus.	- Manque de places. - Manque d'intérêt des étudiants.
2	Accentuer les relations intergénérationnelles et les collaborations avec les assiociations	Favoriser les rencontres et des voyages intergénérationnels autour du devoir de mémoire, la	Manque de budget

	patriotiques concernant les guerres mondiales et le "devoir de mémoire"	transmission des souvenirs et la mise en garde envers la montée des différents extrémismes en insistant sur les valeurs démocratiques, de toléranec, de respect et de citoyenneté qui sauvegardent nos libertés, afin que de tels évènements ne puissent se reproduire. Visite des parlements régionaux, fédéraux ou européen ; War Museum à Bastogne; assister à des commémorations à Ypres ou Nieuport (le 1er dimanche du mois d'août s'y déroule un hommage à S.M. le Roi Albert Ier et aux héros de l'Yser) ...	Manque d'intérêt de nos citoyens . Compatibilité d'agendas..
3	Soutenir le conseil communal des enfants et le conseil consultatif de la jeunesse dans leurs différentes actions.	Consolider les partenariats avec le Conseil Communal des Enfants et le Conseil Consultatif des Jeunes, rester à leur écoute, et les aider dans la mesure du possible dans leurs différents projets.	Projets irréalisables. Manque de moyens financiers
4	Renforcer la qualité de l'accueil extrascolaire	Faciliter le remplacement et l'engagement des accueillantes. Améliorer l'encadrement des professionnels et les soutenir dans leur travail via des réunions « pédagogiques ». Maintenir la capacité d'accueil de Paradis-Môme à 76 (64 enfants + 12 ados). Favoriser la formation du personnel (accueillantes, animateurs, responsables de projet, coordinateurs) notamment via la délocalisation des formations.	Problème de recrutement. Manque de moyens financiers.
5	Organiser le rassemblement de tous les Conseils Consultatifs de la Jeunesse de Wallonie	Journée thématique (« La jeunesse à travers le monde »), organisée pour les autres conseillers jeunes de Wallonie (CCJ), dont le but est de sensibiliser les jeunes aux problèmes que peut rencontrer la jeunesse à travers le monde sous forme de petits ateliers.	Manque de moyens financiers. Manque d'investissement de nos jeunes. Manque de participants.
6	Amplifier les liens dans nos jumelages	Renforcer les liens existants et activités avec les différentes communes avec lesquelles nous sommes jumelées. Impliquer davantage les clubs et associations de notre commune aux manifestations de jumelage, tout en favorisant les échanges intergénérationnels avec nos trois conseils consultatifs (enfants, jeunes et aînés). Manifester une présence effective officielle aux grandes manifestations récurrentes de nos partenaires. Favoriser l'échange culturel et sportif via la musique, le théâtre ou des compétitions amicales. Partager nos différents folklores respectifs.	Manque d'intérêt de la population et ou des villes jumelées. Manque de budget. Calendriers incompatibles.
7	Renforcer l'offre d'activités culturelles et ludiques pour les aînés.	Dès l'installation du prochain Conseil Consultatf des Aînés poursuivre un programme d' activités culturelles et ludiques renforcé et varié pour toute l'année, qui sera publié dans les différents médias (info-contact, site internet et les journaux locaux) afin d'attirer et de faire connaitre le CCA à un maximum de nos concitoyens concernés, en maintenant des tarifs attractifs.	Difficultés de santé pour certains aînés Manque d'intérêt de la population Importance de la météo sur certaines activités
2. Etre une commune accessible > 16. Soutenir les commerçants locaux			
1	Interroger systématiquement les commerçants locaux lors des marchés publics de l'administration communal	Interroger systématiquement les commerçants locaux lors des marchés publics de l'administration communal	Volonté des commerçants à remettre prix lors des marchés publics.
2	Proposer aux commerçants d'être associé aux manifestations communales	Proposer systématiquement aux commerçants locaux de s'associer à nos manifestations comme C'est la fête, le marché de Noël etc..	Volonté des commerçants d'y participer
3	Examiner avec tous les commerçants l'opportunité de créer une association des commerçants de Montigny-le-Tilleul	Mettre en place une association des commerçants sur l'entité et examiner la possibité de travailler par quartier comme par exemple le centre ou le quartier de Bomerée.	Volonté des commerçants à s'impliquer
4	Mettre en place un marché récurrent de produits locaux (circuit court)	Développer un marché saisonier de manière récurrente en favorisant les producteurs locaux et les circuits courts.	Participation des maraîchés Engouement des citoyens.
5	Organiser de manière récurrente un week end Montigny - Landelies bienvenue	Lorsque la commune n'est pas sélectionnée dans le cadre de l'action régionale "Week-end Wallonie Bienvenue", nous mettrons en place, une année sur deux, un Week-end Montigny - Landelies Bienvenue mettant à l'honneur les commerçants, artisans et artistes locaux, en collaboration avec ICML.	Succès lié à la participation des commerçants - artisans.
2. Etre une commune accessible > 17. Valoriser le patrimoine communal bâti et paysager			
1	Optimiser le mobilier urbain	Le mobilier se définit comme l'ensemble des équipements installés au bénéfice des usagers sur la voie publique et dans les lieux publics de plein air. A quoi sert-il ? à permettre aux habitants de se déplacer, de s'abriter, de se reposer et à favoriser le lien social : les bancs, lampadaires, arrêts de bus... Même les poubelles et potelets de circulation participent à façonner le paysage d'une commune et ses usages. Le mobilier urbain répond donc à de nombreux besoins de signalisation, sécurisation, information, de propreté, etc. Il fait partie intégrante des aménagements, qualifie et structure l'espace, participe à l'identité communale ou d'un quartier et contribue à l'amélioration du cadre de vie. Une réflexion à l'échelle communale permettra d'éviter un manque de cohérence, de lisibilité, voire de sécurité. Comment utiliser le mobilier urbain ? Bien évaluer les besoins afin de ne pas surcharger l'espace public de mobiliers inutiles. La réflexion doit se faire à l'échelle communale afin d'harmoniser les modèles et la couleur choisie pour l'ensemble des mobiliers qui marquera l'identité de la commune. Veiller à limiter le nombre et l'encombrement des dispositifs sur le domaine public, tout en répondant aux besoins	- Coût trop important

		répondant aux besoins. Ne pas oublier les règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) : rendre le mobilier repérable pour tous les publics (forme, contraste de couleur...). Dès la conception des projets d'aménagement, prévoir des mobiliers respectueux de l'identité des lieux. Ce mobilier doit être solide, durable, pratique, réparable dans la mesure du possible et nécessitant peu d'entretien	
2	Améliorer la signalétique des bâtiments	En continuité avec la Charte graphique de la commune mieux mettre en valeur et signaler nos bâtiments et salles communales via une signalétique intérieure et extérieure appropriée.	Néant
3	Aménager le parc autour de l'hôtel de ville	La zone comprenant l'hôtel de ville et son parc représente un espace de convivialité où de nombreux citoyens tous âges confondus se rassemblent régulièrement. Souhait de mettre en évidence et d'exploiter au maximum ce site en valorisant les possibilités d'activités de plein air et de détente, en renforçant le mobilier urbain tel que bancs, table de piquenique, poubelles de tri, jeux...tout en veillant à la cohérence et à la durabilité des aménagements (sélection des matériaux, verdurisation en voirie,...) Association des riverains et habitants à l'élaboration du projet Adéquation entre besoins, attentes et aménagements proposés Nécessité de concilier fonctionnalité, esthétique et sécurité afin d'offrir un espace public de qualité Types d'aménagements: - Totem visuel pour annoncer l'administration communale et le CPAS - Espace de convivialité via du mobilier urbain adapté - Remplacement de certains jeux le cas échéant en tenant compte des catégories d'âge des utilisateurs	Nécessité d'un permis d'urbanisme ; refus potentiel Opposition de certains riverains
4	Etablir un cadastre du patrimoine communal	Finaliser un listing des biens avec adresse, référence cadastrale et situation sur plan: - préciser leur statut: types de bail à loyer, les coordonnées de l'occupant, les dates de début et de fin d'occupation,...via un fichier Excel avec - bâtiments occupés par les services communaux - propriétés inoccupées - conventions des dossiers actuels, recherche dans les archives des dossiers anciens - régularisation des locations non contractuelles et affectation des biens inoccupés (vente , location,...)	- Manque de temps du personnel communal - Absence de documents dans les archives - Difficulté de trouver les renseignements utiles relatifs à ce patrimoine
5	Rénover la toiture de l'Eglise Saint Martin de Montigny-le-Tilleul	Lors de la rénovation du clocher de l'église, il a été constaté des faiblesses et problèmes dans le reste de la toiture de ce bâtiment classé. Un marché sera donc passé afin de remplacer le reste de la toiture.	Manque de moyens Lenteur et difficultés de réalisation liées au classement de ce patrimoine
2. Etre une commune accessible › 18. Valoriser le caractère semi-rural de la commune			
1	Veiller à l'intégration du port de plaisance de Landelies dans le cadre du plan de développement du site de l'abbaye d'Aulne	Etre attentif au plan de développement du site de l'abbaye d'Aulne afin d'y intégrer le port de plaisance de Landelies. Travailler en partenariat avec ICML pour y développer un évènement en synergie avec l'Abbaye d'Aulne.	Lié au plan de développement du site de l'abbaye d'Aulne
2	Numériser et rééditer la carte de Montigny-le-Tilleul et de ses sentiers	Rééditer la carte de Montigny-Le-Tilleul / Landelies en format papier et sur le site internet de la commune sans oublier nos sentiers et venelles.	Néant
3	Baliser quelques promenades sur le territoire de la commune	Créer quelques promenades sur l'entité au travers nos ruelles et sentiers afin de découvrir notre richesse et nos paysages. Permettre à nos habitants de se balader de quartier en quartier en toute tranquillité et en toute sécurité. Mettes en place des balisages qui seront accecible à l'ensemble de nos citoyens (enfants avec poussetes, personnes agées ...).	Néant
4	Organiser un jeu annuel à travers le sentiers et venelles de Montigny-le-Tilleul afin de découvrir le patrimoine de la commune	Créer une ballade en collaboration avec ICML (3 -5 -10 km) à travers nos sentiers et venelles. Sous forme d'un jeu d'orientation et de dégusation, étape par étape, cette promenade aura pour objectif de découvrir la richesse de notre patrimoine. Un cadastre du patrimoine sera mis en place et de balade en balade, étape en étape, nous irons à la découverte de notre patrimoine.	Engagement d'ICML et des bénévoles
5	Mettre en place un audio-guide de balades dans la commune	Offrir à nos citoyens un outil permettant de découvrir notre entité sous un autre œil. Un moyen numérique permettant de parcourir Montigny-Le-Tilleul et Landelies et de visiter, seul et avec explication, les lieux les plus importants.	Néant
6	Collaborer avec le yacht club de la haute-Sambre pour promouvoir le patrimoine fluvial	Collaborer avec ICML et le yacht club afin de faire découvrir notre richesse culturelle et touristique	Volonté de collaboration

		sous un autre angle (voies navigables).	
2. Etre une commune accessible > 19. Assurer la maintenance des voiries			
1	Procéder aux entretiens réguliers des voiries dans le cadre de crédits inscrits à cet effet au service ordinaire du budget	Les intempéries, surtout hivernales, peuvent brutalement dégrader une voirie et imposent alors une intervention rapide afin d'éviter des dommages plus importants et des travaux plus coûteux. A cette fin, un budget ordinaire permet de pallier aux dégâts sur les voiries rapidement.	Budget trop restreint pour les travaux à réaliser
2	Aménager la rue de la Montagne (Phase 3)	Finaliser la rénovation de la rue de la Montagne en y intégrant des stationnements organisés et des dévoiements permettant de réduire la vitesse des usagers et, par là, outre assurer la maintenance du patrimoine, améliorer le cadre de vie des riverains.	Retards de chantiers Difficultés liées à l'implantation des impétrants
3	Rénover les rues de la Croix-Rouge, Bois Trelong (en ce compris le sentier Bois Trelong), des Mulets, du Déversoir, des Fauvettes, des Argentines, des Rossignols, François Bovesse, du Moulin	Les rues susmentionnées doivent faire l'objet d'un entretien en profondeur afin d'éviter de plus grandes dégradations;	Budgétaires Interventions d'impétrants reportant la réalisation
4	Aménagement de la rue Désiré Quenne de façade à façade.	Le centre de commune de Montigny-le-Tilleul à fait l'objet cette dernière décennie de rénovations et de transformations importantes : rue de Marchienne, nouvel Hôtel de ville, carrefour rues de landeliesXMarchienneXPlaceXBomerée. La rue Désiré Quenne avec ses commerces prospères est fortement dégradée et nécessite un remodelage complet afin d'assurer harmonieusement le vivre ensemble entre riverains, commerçants et visiteurs. Le problème de la vitesse, de l'étroitesse de la rue et du passage de bus nécessite une intervention en profondeur.	Refus du permis d'urbanisme Manque de budget
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 1. Consolider la synergisation des administrations du CPAS et de la Commune			
1	Numériser la gestion du personnel	La Commune et le CPAS souhaitent se doter d'une plateforme de gestion informatique du personnel permettant une communication numérique avec l'ensemble du personnel : demande de congés, octroi de congés, demandes diverses de documents sociaux, récupération, consultation du solde horaire, ...Il s'agira aussi d'une forme d'intranet accessible par tous en permanence sur lequel seront placés notamment les documents suivants : - cadre, statuts et règlement de travail - who's who interactif - circulaire et communication de service - forum d'échange entre travailleurs. Cette plateforme évitera un travail d'encodage de la part du service des ressources humaines et limitera le risque d'erreurs.	- Coût trop important - Difficulté technique d'intégration avec les pointeuses actuelles et le logiciel du service social.
2	Mutualiser les outils de gestion des ressources humaines	L'état des lieux des synergies dressé en 2019 démontre qu'un certain nombre de processus de gestion des services de support sont encore propres à chacune des administrations. Si cela s'explique notamment par la spécificité organisationnelle ou les ressources internes, il semble néanmoins que certains pourraient être davantage partagés. L'objectif est d'homogénéiser les processus gestionnaires des services de support communs et applicables de manière univoque aux deux administrations. Il s'agira de dégager un temps de travail aux responsables des services concernés des deux administrations sous la conduite du Directeur général adjoint commun. Par le partage de processus permettra une rationalisation des procédés et devrait augmenter la performance, c'est-à-dire la qualité, la rapidité et la quantité d'actions. La proximité des administrations impose une unification des pratiques participant à la cohérence des pratiques. Cette action s'inscrit en droit ligne du décret du 19 juillet 2018 renforçant les synergies entre la commune et le CPAS. Ce décret incite les deux administrations à rapprocher leur fonctionnement notamment en terme de ressources humaines	Difficulté de consensus Modification des pratiques pouvant occasionner une certaine réaction négative ou de rejet de quelques membres du personnel notamment de la ligne hiérarchique
3	Instaurer un comité de pilotage Commune - CPAS pour le suivi du PCS	La cohésion sociale est un défi permanent du développement du territoire qui engage pleinement la commune et le CPAS. Si le conseil communal a souhaité que le CPAS se charge de la gestion, le PCS est un projet qui nécessite une concertation permanente des autorités administratives locales. Outre le comité d'accompagnement prévu par le décret du 22 novembre 2018 instituant le PCS, qui rassemble de manière formelle, les acteurs prévus par le législateur, il semble utile de constituer un comité de pilotage qui accompagne, de manière courante, le projet. Il sera constitué de représentants des deux administrations. Ce comité de pilotage sera notamment chargé de préparer les comités de pilotages et rapporteront aux collège communal et au bureau permanent	Risque de téléscopage avec le comité d'accompagnement.
4	Créer un service unique de maintenance du patrimoine de la commune et du CPAS	Le CPAS dispose actuellement d'un ouvrier polyvalent qui, à temps partiel, effectue les travaux de maintenance des bâtiments du CPAS à savoir . •Le bâtiment sis rue de la Croix-Rouge (1 ILA + 1 transit)	Le délai de réponse technique Modification des procédures en ce qui concerne les services clients pouvant générer des frictions.

		•L'ILA communautaire de la rue de Mont-Sur-Marchienne •L'ILA de la rue du Faubourg •Les 15 maisons du Mécanique •Le hangar Il s'agit essentiellement de menus travaux d'entretien en bon père de famille. Le CPAS n'a jamais disposé d'une équipe d'ouvriers de maintenance de manière spécifique mais affecte un ouvrier APE mi-temps de l'IDESS à ces tâches. Le CPAS est toutefois confronté à la non permanence de la mission vu la précarité d'un mi-temps pour ce type de tâches avec pour conséquence de réclamer l'intervention du chef de service en personne ou autres solutions notamment via la commune. En outre, celle-ci exerce déjà l'entretien en urgence. L'objectif de l'action est d'unifier les services en confiant complètement le service d'entretien à la commune. Le personnel communal effectuerait alors l'entretien techniques des bâtiments du CPAS. cet objectif s'inscrit pleinement dans le décret du 19 juillet 2018 qui vise le renforcement des synergies entre Commune et CPAS. Les avantages sont •Economies d'échelle : une gestion de stock unique pourra être réalisée avec des marchés publics de fournitures uniques. La faiblesse d'activité actuellement a pour conséquences l'édition de bons de commande à chaque intervention et, de facto, l'achat de matériaux sans de réels bénéfices vu les faibles volumes. •Accroissement de la flexibilité : le personnel du CPAS n'est actuellement pas flexible puisqu'il n'y a qu'un seul travailleur. Une seule équipe regroupant tout le personnel d'entretien offre une plus grande flexibilité et une meilleure réponse aux besoins internes. •Augmentation de la qualité : un ouvrier polyvalent ne peut regrouper toutes les compétences techniques offertes par une équipe pluridisciplinaire. Une plus grande qualité du travail peut donc être espérée.	
5	Créer un service unique de nettoyage des locaux	A partir du second trimestre 2019, le CPAS ne disposera plus que d'une seule aide-ménagère dont le départ à la retraite est prévu pour septembre 2020.A cela, vient se greffer la problématique de la buanderie sociale dont l'activité a été arrêtée. Une agente mi-temps a été réincorporée dans la fonction d'aide ménagère. Cela signifie que le CPAS ne dispose plus que d'1 ETP pour le nettoyage des bâtiments à savoir •Le plateau du 1er étage et le réfectoire de l'hôtel de ville •Les locaux communs de l'ILA collective de la rue de Mont-Sur-Marchienne •Les locaux sociaux des ouvriers au hangar (tâche qui disparaitra dans le cadre du nouveau bâtiment commun pour les ouvriers) •Quelques tâches additionnelles telles que la vaisselle après une réception ou une réunion, le tri des vêtements récoltés pour les demandeurs d'asile (tâches qui sera très réduite du fait de la diminution des ILA), ... La commune est en phase de restructuration et de réorganisation de son équipe de nettoyage avec un nouveau modèle de gestion. Une fois celui-ci opérationnel et évalué, il pourra plus facilement intégrer d'autres missions. Conformément au décret du 19 juillet 2018 renforçant les synergies entre la Commune et le CPAS, disposer d'un seul service d'entretien permettra l'augmentation de l'efficacité, la garantie de la continuité du service en cas d'absence et une plus grande cohérence gestionnaire pour le même personnel. Ce décret précise les modalités de synergisation par convention de coopération entre les deux institutions. Il n'y aura donc pas d'impact financier ni en terme de personnel	Difficulté possible pour le personnel du CPAS à être sous l'organisation communale
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 2. Développer et promouvoir l'activité physique et sportive			
1	Développer la découverte et la promotion de sports peu connus à l'école, dans le cadre des activités extrascolaires et lors d'événement communaux	En collaboration avec la commission sportive, les partenaires locaux et Hainaut Sport, nous comptons maintenir et élargir les différentes journées sportives avec les écoles de l'entité. Dans ce cadre là, Chaque enfants a ses propres competences adapter certains sports aux enfants ex escrime judo rudby	Manque de bénévoles et de partenaires
2	Créer un événement annuel autour du sport et des clubs de l'entité.	Afin de mettre toujours plus en avant les clubs de l'entité et les bienfaits du sport, nous allons étudier la possibilité en collaboration avec la commission sportive d'ouvrir les portes des clubs durant une semaine à tous les citoyens qui le désirent afin que ceux-ci puissent réaliser une ou plusieurs initiations de leur choix dans les différents clubs de l'entité.	Refus de participation des clubs. Nombre insuffisant de clubs.

		Nous collaborerons avec les clubs disponibles et désirant s'inscrire dans le projet afin d'établir un programme varié.	
3	Consolider le soutien et la priorité donnés aux clubs de l'entité	Soutien dans les recherches administratives, ... Mise à disposition des clubs de l'entité des outils de communication de la commune. Aide de la commission sportive lors des événements des clubs. Priorité donnée aux clubs de l'entité pour la réservation des salles. Soutenir l'organisation d'événements sportifs par nos clubs et par la Commission sportive.	Manque de demandes. Informations trop spécifiques demandées. Ressources humaines insuffisantes.
4	Construire et/ou rénover des infrastructures sportives.	Rénover le Hall Omnisports (peinture, parking, sanitaires, cafétaria) Etudier la possibilité de construire un nouvelle salle polyvalente dédiée au sport.	Manque de moyen financier. Pas de subsides supra-communaux. Etat du site non aménageable.
5	Sensibiliser nos aînés à la pratique du sport.	Mettre en place des programmes SMART (Seniors Maintaining Active Roles Together), programmes communautaires d'exercices pour les aînés animés par des bénévoles et adaptés à tous les niveaux de capacité. Les programmes d'exercices SMART améliorent la condition physique, l'équilibre et la santé cardio-vasculaire des aînés, réduisent leur isolement.	Offre ne répondant à aucune demande. Manque de moniteurs.
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 3. Développer l'offre de logement adapté au public cible du grand âge et de l'intergénérationnel			
1	Accompagner le Logis Montagnard dans son projet de logements destinés et adaptés aux personnes âgées et permettant une mixité intergénérationnelle	30% du parc de logement du Logis Montagnard sont représentés par des personnes de + 65 ans Un projet visant la construction de 10 à 12 logements adaptables est à l'étude: - programme de location/vente - majoritairement logements de plain-pied adaptables + 2/3 maisons unifamiliales afin d'assurer la mixité sociale - salle communautaire - collaboration avec le CPAS (repas, services aux personnes, Montybus,...)	Pas de subside étant donné que le projet est retenu mais pas lancé au niveau de la Région
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 4. Encourager le développement économique via le réaménagement des friches industrielles			
1	Intervenir auprès des autorités compétentes pour l'assainissement et la réhabilitation du site de Forte-Taille	Intervention auprès de la Région Wallonne via la société publique d'aide à la qualité de l'environnement (Spaque) pour la dépollution du sol du site du charbonnage de Forte Taille et son aménagement en parc d'activités économiques Collaborer entre acteurs publics et privés afin de générer des lieux avec à la fois des liens citoyens, de la cohésion sociale et de l'activité entrepreunariale durable	Retard de la Spaque dans les travaux de dépollution Pas d'arrêté d'expropriation Pas de promoteurs intéressés Accord indispensable du Fonctionnaire délégué Eventuelle modification du Plan de secteur
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 5. Favoriser les échanges entre les différents réseaux d'enseignement			
1	Organiser un challenge inter-écoles	Afin de mieux se connaitre, de créer des liens et un meilleur dialogue, organiser entre les écoles des différents réseaux un "challenge", parcours entre les différents établissements avec des "épreuves" et activités organisées.	Manque d'intérêt des établissements Manque d'intérêt des élèves Difficultés liées à l'implantation géographique des établissements
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 6. Favoriser le logement moyen qualitatif au travers de la politique urbanistique locale			
1	Accompagner le développement de nouvelles typologies du logement et nouvelles formes d'habiter	Selon différentes études et statistiques on assiste aux phénomènes suivants : - nombre de ménages va continuer à augmenter dans les années à venir, en Wallonie comme ailleurs en Belgique - baisse de la taille moyenne des ménages. Cette baisse est, notamment, alimentée par une augmentation du nombre de personnes qui vivent seules, pour des périodes plus ou moins longues - vieillissement socio- démographique qui, à la fois, augmentera le nombre de personnes se retrouvant seules mais en même temps incitera certaines personnes seules à se regrouper. C'est ainsi, par exemple, que l'on voit aujourd'hui des personnes d'une cinquantaine d'années retourner chez leurs parents ou l'un d'entre-eux - baisse structurelle de la superficie moyenne des logements (plus de logements pour 1 ou 2 personnes - par exemple les résidences-service) et baisse générale de la superficie liée aux contraintes financières - rénovation et modernisation énergétique du stock existant de logements indispensables - problème d'adéquation des logements pour les personnes âgées, en tenant compte de leur état, des besoins en services de proximité mais aussi des perspectives en ce qui concerne le coût de l'énergie Les lotissements qui sont construits sur de grands territoires (type villas 4 façades) sont et seront de plus en plus inadaptés dans notre contexte du vieillissement. La question de la dégradation du logement et des mesures qui peuvent y remédier est également importante : notre parc immobilier est ancien. Avec la diminution progressive de leurs revenus, les nombreuses personnes âgées propriétaires de leur logement ont et auront de plus en plus de mal à l'entretenir. Les logements vieillissent avec leurs propriétaires ! Cette situation sera encore accentuée avec l'augmentation de la longévité. - impact de l'évolution des plans de vie de chacun (les enfants qui restent chez leurs parents ou reviennent, le devenir du logement familial, les investissements immobiliers,...) Dans ce contexte d'évolutions telles que le vieillissement de la population, la décohabitation et l'évolution de la composition des ménages, la Région entame une réflexion poussée sur la	Habitat "kangourou": pratique encore marginale, peu répandue étant donné le manque de législation, peur de se lancer pour des personnes âgées moins mobiles

		typologie des habitats et des modes d'habiter (logement collectif, habitats alternatifs, habitats "kangourou",...) Actions à mener au niveau local: Accompagner les personnes candidates à une adaptation de leur habitation dans le cadre de maison "kangourou" dans leur demande de permis d'urbanisme pour réaliser les travaux d'adaptation nécessaires. Cette pratique mérite d'être étudiée car susceptible d'offrir une solution à la fois aux personnes âgées qui souhaitent rester chez elles mais dont la maison est devenue difficile ou coûteuse à entretenir et à la fois aux jeunes couples qui éprouvent des difficultés à acquérir un logement. Cela permet aussi de recréer des liens et de la solidarité intergénérationnels. Encadrer les démarches de division de logements existants, création de logements complémentaires,... - en fonction du quartier, de la rue voire des portions de rue concernées et des réalités locales (sur base d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme révisés)	
2	Favoriser la reconversion du site de la plaine de jeux de Bomerée en logements durables, de qualité, intergénérationnels avec mixité fonctionnelle	Notre vision porte sur un projet d'éco-quartier conçu avec les différents acteurs politiques, économiques et partenaires concernés, en fonction des contraintes géographiques (terrain, exposition, climat, etc.) et de manière à laisser une place importante à la nature, au vivre-ensemble. Cela tout en limitant l'impact écologique de la construction et de l'usage (bâtiments construits de préférence avec des matériaux durables et écologiques). Une part importante de l'espace est laissée à la végétation, aux parcs et autres allées, des espaces dédiés aux activités extérieures (jeux, vélo, marche, running,...). Enfin sont prévus des locaux, lieux collectifs qui permettront d'accueillir les habitants, afin de créer une vie de quartier, ainsi que des bâtiments dédiés aux services aux personnes (maison de repos, crèche,...) Pour la création d'un nouveau quartier il importe de prendre en compte les données du site concerné, du quartier et des alentours, ainsi que les besoins réels des habitants Le territoire et la manière dont les lieux de vie sont aménagés ont un impact direct sur la qualité de vie de chaque personne. On est donc au-delà du bâti, mais bien sur une réflexion d'un projet urbanistique réfléchi dans le but de favoriser la cohésion sociale, la convivialité, la participation citoyenne, le vivre ensemble, le respect de la biodiversité. La qualité du logement dans ce type de projet ne se réduit donc pas uniquement à sa salubrité ou à son accessibilité (financière...), mais est aussi liée à d'autres paramètres comme l'environnement, la dynamique de quartier, les services publics, les infrastructures, les rapports de voisinage...	Terrain appartenant à la ville de Charleroi En attente d'une étude de caractérisation
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 7. Positionner la commune de Montigny-le-Tilleul dans le développement du bassin de vie de Charleroi			
1	Participer aux travaux de la conférence des Bourgmestres et consacrer les subsides provinciaux dévolus à la supracommunalité au projet "Charleroi Métropole"	Dans le cadre de Charleroi Métropole, la Bourgmestre continuera à s'investir dans la conférence des Bourgmestre afin de positionner Montigny-le-Tilleul/Landelies dans le bassin de vie de Charleroi. Ce travail permettra d'entretenir des collaborations avec les communes voisines, d'agir sur des problèmes dépassant les frontières communales, tout en préservant la spécificité de la commune. Pour que Charleroi Métropole puisse continuer à mener à bien ses projets, nous leur transférerons les subsides dévolus par la Province du Hainaut pour les projets supra communaux.	Plus de subsides provinciaux Manque de dynamisme de la conférence des Bourgmestres Divergence sur les objectifs poursuivis
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 8. Privilégier une politique sociale préventive			
1	Mettre en place la cellule de prévention contre la violence entre partenaires	Suite à l'appel à projet du gouvernement wallon en matière de lutte contre la violence entre partenaires, le CPAS a décidé de désigner deux assistantes sociales pour constituer une équipe de prévention et d'accompagnement.Il s'agit de rendre effective cette cellule et de réaliser des actions d'informations.	Le degré de réaction dans l'urgence du CPAS Risque de violence transposée au sein du CPAS.
2	Prévenir contre les récidives en médiation de dettes par un groupe de soutien et de parole des médiés	La récidive en surendettement est fréquente. Elle fait appel à l'état psychologique de la personne d'une part (achats compulsifs, ...) mais également à la situation sociale des familles surendettées. Si les assistantes sociales assurent la guidance budgétaire et orientent les personnes dans leurs projets de vie, il n'en reste pas moins que la gestion affective et l'état psychique des personnes ne sont pas suffisamment pris en compte. Le sentiment d'infériorité, le manque de reconnaissance, la peur de se sentir jugé(e) sont des sentiments non exprimés que peuvent ressentir les médiés. Par le biais de notre groupe de parole, nous tenterons d'apporter un soutien, du réconfort et	Difficulté de mobilisation de personnes sorties du dispostif .. et donc hors les murs du CPAS.

		Par le biais de notre groupe de parole, nous tenterons d'apporter un soutien, du réconfort et l'énergie nécessaire pour permettre à nos participants de surmonter leurs difficultés du quotidien. Le simple fait de se sentir soutenu par d'autres personnes dans le respect et sans jugement peut permettre à nos médiés d'entreprendre des démarches pour rétablir et assassiner leur situation sociale et financière. Le "groupe de parole et de soutien" doit permettre, par le partage d'expériences et d'expression du vécu, la prise de conscience individuelle des difficultés, la transmission collective d'outils de résolution et la définitions de clés pour verrouiller le risque de nouvelles dettes.	
3	Lutter contre le non-recours aux droits sociaux des personnes	Nombre de personne ne recourent pas à leurs droits sociaux. Ce phénomène s'appelle « le non-recours aux droits sociaux » ou appelé également « non take up ». De manière globale, on peut mettre en avant 5 causes de non recours aux droits sociaux. 1. La non connaissance Avant de pouvoir bénéficier d'un droit, il faut d'abord avoir connaissance que celui-ci existe. Autrement dit, la méconnaissance des droits sociaux concerne les situations dans lesquelles les personnes ne reçoivent pas l'information sur leurs droits ou bien mal compris l'information qui leur a été donnée. L'accès à l'information est parfois limité pour les personnes fragilisées et, dans certains cas, la réception d'informations ne suffit pas. Notons également que certaines informations véhiculées sont parfois erronées ou encore, non-actualisées. C'est donc à ce stade que se joue l'exclusion des personnes. 2. La non demande La non-demande et la pertinence de l'offre sont à pointer du doigts lorsque les personnes ont connaissance de leurs droits mais n'introduisent pas de demande. Cette notion touche des réalités diverses : * L'anticipation, la fatigue : dans certains cas de figure, la non-demande émane d'une expérience négative, d'un parcours antérieur long et complexe que les personnes n'ont pas envie de réitérer étant donné l'épuisement et l'humiliation que cela a produit pour eux. Elles décident de couper court et de ne pas retenter l'expérience ; * La stigmatisation : il arrive que les personnes se sentent à ce point hors du système qu'elles considèrent qu'elles ne sont plus personne. D'autres, par contre, refusent la stigmatisation que le recours aux droits leur confère. * La contrainte : l'application du droit peut contraindre la personne. Autrement dit, la réalisation de droit peut apporter un déséquilibre cout/bénéfice en termes matériel, cognitif, symbolique ou psychologique. 3. Le non-accès Lorsque les personnes reçoivent une réponse à leur demande après un long délai ou abandonnent les démarches qu'elles avaient entreprises avant même d'avoir obtenu une réponse, il est question de non accès des droits sociaux. Dès lors l'information bien qu'essentielle, ne suffit pas. La complexité des démarches administratives et la conditionnalité des droits sont alors en cause. Cela peut provoquer l'épuisement et le découragement des personnes concernées. 4. La non-proposition Dans la continuité de ce qui a été expliqué ci-avant, il convient également de relever les situations où le non-bénéfice d'un droit incombe aux professionnels. Dans ce cas, les personnes ne bénéficient pas de leurs droits par négligence, censure, présupposé de l'intervenant social sur les conditions d'obtentions. Par exemple : l'analyse du droit à l'intégration sociale ne doit pas se limiter uniquement au revenu d'intégration mais doit analyser l'ensemble des droits auxquels la personne peut prétendre. La non-ressources engage t-elle des conséquences pour le droit au logement, aux soins, ... 5. Le manque d'information des professionnels. Proposer des droits suppose de les connaître. Il s'avère que certains professionnels n'ont pas connaissance de ce qui peut être proposé aux personnes ou encore des législations actualisées. Au surplus, les structures sociales sont de plus en plus confrontées à des situations de« poly-	La complexité de la méthodologie de travail peut ralentir l'action car nécessite un changement de paradigme méthodologique (réponse à la demande vs automatisation des droits) et une connaissance approfondie des droits sociaux.

		handicapologie sociale ». Ces situations concernent les personnes possédant une multiplicité de problèmes à solutionner requérant une intervention sociale en réseau et qui peut freiner les intervenants. L'anticipation. Ainsi l'aide peut ne pas être proposées par anticipation dans deux cas de figure : soit les professionnels font le choix de ne pas proposer l'aide car ils estiment qu'elle n'est pas adaptée ou souhaitable ; soit les travailleurs sociaux ne vont pas proposer l'aide pourtant nécessaire car ils anticipent la disponibilité de l'offre (par exemple, lorsque les budgets non-extensibles sont épuisés). Ces professionnels procèdent donc à une forme d'arbitrage. Le service social mettra en place une stratégie de fonctionnement permettant de s'assurer de la bonne information communiquée aux usagers, la capacité des personnes à réaliser leurs démarches et, le cas échant, de mettre en place un accompagnement spécifique des usagers dans les démarches de recouvrement de leurs droits.	
4	Mettre en oeuvre la méthodologie de travail social spécifique à la pauvreté infantile	En Belgique, le risque de pauvreté chez les enfants entre 0 et 15 ans s'élève à 17,9 % et de 22,1 % pour les jeunes de 16 à 24 ans (UE-SILC 2017) . A titre de comparaison, il est de 15,9 % pour l'ensemble de la population belge. Le nombre d'enfants en situation de risque de pauvreté augmente. On évalue actuellement à plus de 400.000 le nombre d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté en Belgique . En 2018, le service social a réfléchi à la mise en œuvre d'une méthodologie de travail social permettant de repérer les risques de pauvreté infantile. Il s'agit désormais de mettre en action cette méthodologie de travail et de proposer des interventions individuelles ciblées pour réduire la pauvreté infantile sur le territoire.	Néant
5	Développer une méthodologie de travail social centrée sur la prévention dans tous les secteurs du CPAS	Concentrant ses actions essentiellement sur la réponse aux besoins, le service social agit principalement dans la sphère curative et non dans la sphère préventive.Il est important que le service social puisse développer une méthodologie de travail social qui soit centrée sur la prévention notamment par l'anticipation des problèmes sociaux. En effet, l'intervention en amont permet de prévenir des risques d'aggravation de la situation sociale de la personne. Par une approche globale de toutes les situations et la valorisation de l'intervention pluridisciplinaire, notamment par l'apport de l'éducatrice, il devrait être possible de déceler des mécanismes de délabrement des problématiques sociales et ainsi proposer les interventions spécifiques. Cette action a non-seulement l'objectif de prévenir au mieux les risques pour les usagers mais devrait aussi, in fine, modifier le type d'intervention sociale. est visé un transfert progressif de l'aide financière vers l'accompagnement social.	Changement de posture méthodologique : agir avant plutôt qu'après. Cela peut provoquer une forme de déstabilisation des assistants sociaux
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 9. Renforcer le développement des outils de gestion des Ressources Humaines			
1	Elaborer des plans de formation concertés	Un des outils de gestion des ressources humaines est sans conteste la mise en place d'un plan de formations dynamique. Les deux administrations ont toujours fortement poussé leurs agents à participer activement à des formations afin d'améliorer leurs compétences techniques et humaines. A leur manière, les deux administrations disposent d'embryons de plans de formations qu'il convient de développer et de rendre plus efficaces. Grâce à la synergisation, il serait pertinent de mettre en commun ces plans de formation dans le but: - de mutualiser les formations en organisant, en interne, des formations communes aux deux administrations; - d'échanger et partager les compétences acquises entre les administrations; - de favoriser le transfert de compétences entre les administrations. L'élaboration de ces plans de formation sera évidemment concertée avec les agents.	- Manque de disponibilité au sein du service de gestion des ressources humaines pour élaborer ces plans de formation concertés - Manque d'investissement des chefs de service et des agents - Manque d'offres de formation répondant à la demande des agents et de la ligne hiérarchique
2	Elaborer un nouvel organigramme dynamique de l'administration communale	L'administration communale est dotée d'un organigramme complet. Il se présente sous une forme assez classique. S'il présente l'avantage de définir une ligne hiérarchique claire, il ne transcrit pas le dynamisme de l'organisation ainsi que les liens et le décloisonnement entre les services. Par conséquent, il sera soumis au Conseil communal un nouvel organigramme de l'administration communal avec une présentation plus dynamique, plus uniquement basé sur les lignes hiérarchiques mais également sur les liens entre les différents services.	- Difficulté de schématiser les très nombreux liens entre les services au vu de la multiplicité des missions de la commune - Difficulté d'obtenir un organigramme clair et lisible.
3	Garantir l'implémentation du nouveau système d'évaluation du personnel dans tous les services	Depuis 2017, la commune et le CPAS se sont dotés d'un système d'évaluation à 180° basé sur le dialogue et la transparence. Les chefs de services ont suivi une formation spécifique permettant l'implémentation de l'évaluation. La performance du système réside dans l'investissement de la ligne hiérarchique. Celui-ci est aujourd'hui très variable. Des réorganisations internes sont intervenues, notamment au CPAS	- Manque d'investissement de la ligne hiérarchique

		depuis 2017 qui nécessite de recommencer en partie le travail d'implémentation. D'autres chefs de services ont davantage de difficultés à s'investir dans ce projet réclamant, notamment de la direction générale de la commune et du CPAS un coaching spécifique. Une évaluation du système d'évaluation sera menée par les directeurs généraux des deux administrations sur base de laquelle ils accompagneront au mieux leurs lignes hiérarchiques respectives pour améliorer le système et renforcer son application.	
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 10. Renforcer le rôle de la bibliothèque en matière d'éducation permanente et d'activités culturelles par le biais du Plan de Développement de la Lecture			
1	Réaliser les actions du plan de développement de la lecture de la bibliothèque (voir annexe)	Poursuivre la mise en oeuvre du Plan de développement de la lecture de la bibliothèque: - Intensifier la cohésion socioculturelle - Promouvoir les pratiques de lecture chez les 0-5 ans - Poursuivre l'offre culturelle et même l'étoffer en faveur des publics cibles (pelotes et papote - saveurs littéraires - jeu D day - ateliers mini pousse - - Développer l'autonomie et l'usage des nouvelles technologies.	Néant
2	Aménager le balcon du foyer culturel en faveur de la bibliothèque	Aménager le balcon du foyer culturel afin de permettre à la bibliothèque de s'étendre et de pouvoir ainsi augmenter les services à nos citoyens tout en évoluant encore sur le plan qualitatif. Permettre à la bibliothèque, par ces travaux, de poursuivre le Plan de développement de la lecture dans un cadre de travail optimal.	Néant
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 11. Renforcer le développement du numérique dans l'enseignement			
1	Mettre en place une plateforme numérique d'échanges avec les parents des élèves de l'enseignement communal	Les situations familiales ne permettent pas toujours aux deux parents d'être correctement informés de la vie scolaire de leurs enfants. La création d'une plateforme numérique sur laquelle les établissements scolaires déposeront, avis, activités, bulletins, information, note de frais... permettra à tous de recevoir une information complète tout en réduisant significativement la quantité de papier utilisé dans les écoles.	Parents non-informatisés Coût de la plateforme Mauvaise utilisation de la plateforme.
2	Développer l'utilisation d'outils numériques par les élèves au sein de l'enseignement communal	Permettre aux élèves de nos écoles de se familiariser puis de maîtriser les nouvelles technologies nous parait indispensable : ordinateurs, tablettes, tableaux interactifs doivent ainsi prendre leur place dans l'enseignement communal.	Budgétaire Professeurs non motivés ou non formés
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 12. Soutenir les équipes éducatives dans leur pédagogie et l'éducation citoyenne			
1	Mettre en place les plans de pilotage au sein de l'enseignement communal	Dans le cadre de la mise en place du pacte pour un enseignement d'excellence, il est demandé aux écoles de l'enseignement subventionné d'adopter un plan de pilotage (décret du 19 juillet 2017). Il s'agit, sur base d'un état des lieux quantitatif (statistiques) et qualitatif (enquête), d'adopter une démarche stratégique, prospective et participative pour contribuer à l'amélioration significative de la qualité et de l'équité de l'enseignement en fédération Wallonie-Bruxelles. Ce nouveau modèle est fondé, d'une part, sur le renforcement de l'implication et de l'autonomie des directions et des équipes pédagogiques et, d'autre part, sur leur responsabilisation dans une logique de reddition des comptes et de contractualisation. Les trois directions de l'enseignement communal (Ecole Dr Cornet, Ecole du Grand Chemin et Ecole Fougères-Landelies) se sont portées volontaires pour mettre en place ces plans de pilotage dans la deuxième vague qui devrait se terminer en avril 2020. Si ce sont les directions et les équipes pédagogiques qui sont tenues d'élaborer et de mettre en oeuvre les plans de pilotage, le pouvoir organisateur a un rôle essentiel de coordination, de soutien, d'information et d'écoute. Par ailleurs, il revient au pouvoir organisateur de valider les projets de plan de pilotage avant son envoi au Délégué aux Contrats d'Objectifs. Dans cette perspective, le Directeur général a été désigné référent pilotage pour faire le lien entre les directions et le pouvoir organisateur.	- Manque d'implication de l'équipe pédagogique - Divergence de vue entre une direction et l'équipe pédagogique - Divergence de vue entre une équipe pédagogique et le pouvoir organisateur - Refus du Délégué aux Contrats d'Objectifs (DCO) - Changement décrétal par le nouveau gouvernement
2	Faire participer les élèves de l'enseignement communal à certains concours	En accord avec les directions d'école et en cohérence avec les projets pédagogiques des écoles, il serait intéressant, pour stimuler et valoriser les élèves, de les inciter à participer à certains concours. Ces concours pourraient par exemple être la dictée du Balfroid ou les rallyes de mathématiques.	- Manque d'intérêt des enseignants - Manque d'intérêt des élèves
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 13. Viser le bien-être et le bonheur au travail des agents du service public local			
1	Lutter contre la sédentarité du personnel	La sédentarité est un danger réel pour la santé, notamment pour les salariés qui restent assis pendant des heures scotchés à leurs bureaux. Elle aggrave de nombreuses maladies qui ont un impact sur la qualité de vie. En Belgique, nous passons 55 pour cent de notre temps 'éveillé' en position assise. C'est beaucoup trop. (Source : Partena)Les employés de l'administration sont effectivement assis très longtemps, bougent peu : prennent le café sur leur plateau, un agent descend 1 x par jour remplir les gourdes de tout les autres agents du plateau, ils utilisent l'ascenseur entre les étages, dinent sur leur bureau (bien qu'une circulaire les enjoignent à rejoindre le réfectoire, ...).Lutter contre la sédentarité, c'est aussi lutter contre l'absentéisme au travail, c'est lutter contre la dépression au travail.Si des initiatives sont proposées aux agents depuis quelques semaines (l'atelier "zen" durant le temps de midi 1x/semaine), un dispositif de lutte	Néant

		contre la sédentarité sera réfléchi avec le Service externe de prévention et de protection au travail et mis en place sur base volontaire.	
2	Adapter les conditions et l'organisation du travail	L'organisation du travail devra être repensée sur base de l'évolution sociétale, des besoins des administrations mais également en favorisant davantage l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Une réflexion sera menée avec les comités de direction, les autorités politiques et le personnel en général quant aux avancées en matière de télétravail, d'organisation des horaires, de flexibilité du travail, de mobilité interne, ... Cela devrait alors se traduire juridiquement dans les statuts et règlements de travail.	Limites de la RGB Risques techniques et informatiques
3	Accentuer la responsabilisation et l'autonomie du personnel	Bien que le concept même de "bonheur au travail" soit un oxymore si on le pousse à son paroxysme, la posture paradigmatique du bonheur au travail invite les responsables des organisations à repenser leur gestion des ressources humaines. il s'agit de placer l'humain au cœur de la gestion pour passer de la "ressource" humaine à la "richesse" humaine. La ressource est épuisable, jetable et devient une matière première comme une autre. La richesse fait appel au patrimoine que l'on souhaite valoriser, faire grandir, protéger pour le conserver longtemps avec toujours plus de satisfaction. De manière pratique, il convient d'adopter des comportements positifs et développer un savoir-être collectif bienveillant. L. VANHEE, auteure belge spécialisée en happy RH invite les organisations à décliner leur gestion à partir de l'équation :autonomie + responsabilité = liberté + bonheur.C'est cette équation qu'il convient de mettre en œuvre en modifiant la culture d'entreprises des administrations locales. Cela implique plusieurs principes : * le principe de la subsidiarité : le niveau de résolution d'un problème doit être le plus proche de là où il s'est produit. L'agent doit pouvoir résoudre les problèmes qui sont à son niveau et/ou le chef direct. * le principe de la transversalité : il s'agit de casser la gestion en silos pour travailler par "équipes projets" où le chef de projet (ou le pilote) est celui qui détient le plus la compétence technique et fédératrice. * le principe d'autonomie : l'autorégulation, symptôme de la mutation organisationnelle des 10 dernières années, est fondamentale pour garantir l'épanouissement du travailleur. Mais il faudra définir un cadre clair et précis;* le principe de responsabilité : il s'agit de devoir répondre, seul, de ses actes, qu'ils soient positifs ou négatifs. Cela implique une transparence de tous les instants et une confiance réciproque. Ces principes ne peuvent se matérialiser qu'à travers un dialogue permanent, un savoir être primordial et une attitude bienveillante de tous les travailleurs.	L'horizontalisation hiérarchique propre à la structure responsable et autonome peut générer des difficultés existentielles de la part de la ligne hiérarchique qui, par définition, évolue dans une verticalisation bureaucratique. des comportements résistants peuvent aboutir à des conflits et des attitudes malveillantes. Difficultés pour certains agents qui se tranquillisent dans une relation de pure exécution et dont la responsabilisation peut effrayer.
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 14. Concevoir un aménagement du territoire structuré qui intègre les défis climatiques et démographiques			
1	Adapter le guide communal d'urbanisme	Un développement territorial équilibré vise à concilier les multiples utilisations du territoire (logement, emploi, services, loisirs,...) au bénéfice des citoyens et la préservation de notre cadre de vie, de notre environnement. Les objectifs sont de favoriser les liens sociaux et les activités épanouissantes, de répondre aux enjeux de la commune tels que le vieillissement de la population, la réduction de notre empreinte environnementale, la création d'emplois locaux et la réappropriation de l'espace public. La volonté est de maintenir la décentralisation et donc l'autonomie communale en simplifiant le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) dans les 4 ans (échéance 01/06/21) Le GCU est l'outil qui permet quotidiennement de délivrer les permis. Basé sur le principe de gestion parcimonieuse des sols et des ressources, il doit comporter au minimum des indications sur: - la conservation, la volumétrie et les couleurs, les principes généraux d'implantation des constructions et installations au-dessus et en-dessous du sol - la conservation, le gabarit et l'aspect des voiries et des espaces publics Pour ce faire, les autorités doivent désigner un auteur de projet agréé (Estimation: 40 000€).	Dégager des moyens budgétaires et humains suffisants pour accompagner le projet Timing serré étant la deadline au 1/6/21 (marché public, attribution...)
2	Adapter le schéma de développement communal	Suite à la révision du Guide communal d'urbanisme, le Schéma de Développement devra être mis en adéquation avec celui-ci.	Dégager des moyens budgétaires et humains suffisants pour accompagner le projet.
3	Informer les citoyens sur l'éco-construction, l'éco-rénovation et les pratiques durables dans le bâtiment	Bâtir, rénover et aménager des lieux de vie, à la fois, sains, sobres et écologiques. Insister sur l'importance de l'isolation. L'éco-construction est un mode constructif qui, depuis la conception, en passant par la phase d'implantation dans le tissu urbanistique, jusqu'à la démolition, réfléchit sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux . Elle favorise les matériaux en circuit court, à faible impact environnemental, offrant une garantie sur l'emploi et le savoir-faire local. Les matériaux naturels rendent les bâtiments sains pour leurs occupants, réduisent l'impact environnemental de la construction et sont inoffensifs pour la santé des professionnels qui travaillent sur le chantier. Utiliser des matériaux naturels, tels le bois, la paille, le chanvre, la laine, l'argile, présente de	Evolution rapide des règlementations et aides diverses

		nombreux avantages : - Déphasage thermique : les éco-matériaux possèdent une bien meilleure inertie thermique . Résultat : la chaleur « rentre » moins rapidement dans l'habitation en été et celle-ci se refroidit plus lentement en hiver. - Une régulation performante de l'humidité : les éco-matériaux peuvent absorber et restituer jusqu'à la moitié de leur poids en eau. De plus, les éco-matériaux sont perspirants : ils laissent passer la vapeur d'eau excédentaire vers l'extérieur (le même principe de fonctionnement que la peau humaine). En conséquence : l'habitation est au taux d'humidité idéal . - Une atmosphère saine : pas de composés chimiques, donc pas de dégagement durant plusieurs années de substances nocives dans l'air intérieur. - Sécurité : les éco-matériaux sont très résistants au feu et en cas d'incendie, ne dégagent pas de gaz toxiques. - Environnement : les éco-matériaux sont produits localement , selon le principe des circuits courts, ce qui veut dire moins d'énergie à la fabrication et moins d'énergie pour le transport. - Economique : des centaines d'entrepreneurs wallons conçoivent, fabriquent, placent, vendent ces éco-matériaux. Les emplois créés sont locaux et durables . Pas de dumping social dans l'éco-construction ! Il s'agit donc d'une réelle opportunité économique pour la Wallonie. Exemple local: partant d'un constat - l'augmentation des constructions de type toiture plate - il convient de sensibiliser les bâtisseurs sur les toitures végétalisées et ses avantages Partenaires: Cluster Eco Construction, Espace Environnement Communication via l'Info Contact, site, brochures au service urbanisme, salon du développement durable de MLT. Information aux citoyens sur les subsides disponibles.	
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 15. Améliorer la santé de nos citoyens			
1	Mener des actions de prévention en matière de santé	Notre population présente une pyramide des âges inversée. Un de nos objectifs est de maintenir les aînés à domicile. Aussi, il est nécessaire d'agir préventivement. La "journée santé" permet déjà un accès direct et gratuit, à un dépistage des risques cardio-vasculaires. L'associer à une journée bien-être, permettra d'apporter une attractivité plus grande et de susciter un intérêt auprès de la population. Proposer des conférences sur des sujets d'actualité: diabète, maladies cardio-vasculaires, maladie de Alzheimer, etc...	Néant.
2	Améliorer la santé des enfants par l'éducation et la prévention	Sensibiliser les parents à la santé de leurs progénitures et que certaines maladies commencent déjà dès le plus jeune âge. L'éducation de nos enfants peut aussi inversement, amener un questionnement des parents et une prise de conscience de mauvais comportements afin de donner des pistes et solutions pour mieux gérer les situations difficiles . Une première proposition est d'instaurer une éducation à l'hygiène chez les tous petits par une infirmière sociale, une fois par an soit en 1ère ou 2ième année scolaire (en partenariat avec l'ONE, PMS,...). Profiter de "journée sans tabac" pour associer les enseignants de nos écoles, par diverses actions simples, non-coûteuses à une matinée d'informations (beaucoup de matériel pédagogique sera mis à disposition gratuitement).	Trouver des partenaires disponibles. Couts modérés.
3	Lutter contre l'obésité infantile.	Vu l'augmentation de l'obésité infantile, il serait utile à partir de 6 ans, de prévoir un cours d'éducation à l'hygiène alimentaire par une diététicienne également une fois par an. Demander l'aide d'une diététicienne de Vésale ou privée suivant l'opportunité qui nous sera donnée.	Acceptation par le corps enseignant de l'intervention d'un tiers extérieur.
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 16. Favoriser les échanges avec l'opérateur local pour un logement public de qualité pour tous			
1	Accompagner l'opérateur local dans la rénovation et l'adaptation du parc existant	La commune doit pouvoir construire, orienter et mettre en oeuvre une politique locale du logement qui répond à ses spécificités et à ses besoins. La SLSP (Société de Logement de Service Public) doit pouvoir, en concertation avec la commune, assurer la mise en oeuvre de cette politique locale. La SLSP Logis Montagnard, opérateur local, a implémenté un programme de rénovation en terme de confort, de sécurité et d'efficacité énergétique de son parc de logements. Deux axes sont concernés: mise aux normes en électricité et économies d'énergie (isolation des toitures, greniers, châssis, façades, pignons, chauffage central). Par ailleurs, certains logements sont adaptés afin de permettre aux locataires plus âgés de bénéficier d'un confort et d'une sécurité accrus: placement de douches à l'italienne dans les salles de bain en remplacement des cabines de douche peu pratiques voire dangereuses pour certains usagers. Ces travaux s'étalent sur un planning 2019-2023.	Insuffisance du financement par la Région
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 17. Améliorer les conditions de travail des ouvriers communaux et du CPAS			
1	Construire un nouveau bâtiment pour les ouvriers communaux et du CPAS	Les bâtiments actuels des services ouvriers de la Commune et du CPAS ne répondent plus au	- Difficulté dans l'attribution des marchés publics (MP de services et de travaux)

		besoin des services : - Accessibilité difficile du bâtiment de la rue des écoles (rue étroite, entrée de biais, sortie difficileet en descente,...) - Manque de place pour stationner tous les véhicules dans le bâtiment de la rue des écoles ; - Bâtiment de la rue des écoles pas du tout fonctionnel (le bâtiment n'a pas du tout été conçu pour cetusage), ce qui génère beaucoup de perte de temps ; - Manque de place pour le stockage de matériaux (pas de silo pour le sable,...) et le matériel (barrièrenadar,....) ainsi que pour les expulsions ; - Les locaux sociaux du hangar du CPAS ne sont plus aux normes ;Manque de place dans le hangar du CPAS ; - Mélange des fonctions pour le hangar du CPAS; - Bâtiments énergivores. Par ailleurs, le rassemblement des services ouvriers de la Commune et du CPAS permettraient d'aller beaucoup plus loin dans les synergies possibles entre lesdeux services. La problématique et les raisons qui expliquent la nécessité d'installer les services ouvriers de la commune et du CPAS dans des nouveaux locaux sont assezsemblables à celles qui ont justifié la construction du nouvel Hôtel de Ville pour le personnel administratif. Un site est privilégié pour la construction de ce nouveau bâtiment: le terrain derrière le hall omnisports à la rue Bois Frion (parcelle A 40 f). La parcelle est en zone bleue au plan de secteur : zone d'équipements communautaires et de services publics et est d'une superficie de 2 ha 18 a 69 ca (pour les deux terrains). Ce terrain est la propriété de l'administration communale de Montigny-le-Tilleul. Il est actuellement exploité par un fermier, mais il semble qu'aucun fermage ne grève ce bien. Comme pour le nouvel hôtel de ville, l'organisation d'un concours d'architecture est envisagé. La consultation de tous les agents des services concernés est indispensable pour la réussite du projet et pour l'établissement d'un programme des besoins le plus précis possible.	- Non obtention du permis d'urbanisme - Difficulté de libérer le terrain visé - Impossibilité de financer le projet - Structure des sols empêchant de construire sur ce terrain à un coût raisonnable (essais de sol non encore réalisés) - Pollution des sols - Difficulté de résoudre le problème de l'accès au nouveau bâtiment (n lien avec l'accès au hall omnisports).
3. Etre une commune qui anticipe les défis > 18. Améliorer les infrastructures scolaires			
1	Aménager de nouveaux locaux pour l'académie de musique	L'académie de musique Paulin Marchand partage actuellement ses locaux avec l'école Dr Cornet. Cela signifie que les classes sont occupées la journée par l'école et le soir, le mercredi après-midi et le samedi par l'académie de musique. Même si tous les enseignants de l'école et de l'académie y mettent du leur pour que la cohabitation se déroule le mieux possible, un certain nombre de difficultés se posent: obligations de déplacer des affaires scolaires, sécurisation des bâtiments, instruments en permanence dans les classes, nettoyage des locaux,... Par conséquent, il serait intéressant d'examiner la possibilité d'aménager des locaux dédiés exclusivement à l'académie de musique afin qu'au moins une partie de ses cours puissent se dérouler sans les difficultés dues à la cohabitation avec une école. L'idéal serait de conserver les locaux de l'académie de musique au centre de la commune. Différentes possibilités doivent être étudiées.	- Absence de locaux disponibles, en nombre suffisant et adaptés au centre de la commune - Absence de subsides - Coût trop important - Nouveaux locaux difficilement accessibles aux PMR et aux enfants
2	Construire une nouvelle école des fougères	L'école des Fougères a été construite dans le courant des années 1960. Elle est principalement constituée d'éléments préfabriqués, d'un soubassement en simple blocs de béton et d'une ossature bois et d'une toiture plate en feutre asphaltique. Après plusieurs dizaines d'années de service, son état ne répond plus aux normes de confort que l'on est en droit d'attendre d'une école maternelle. Ce qui ne devait être au départ que des bâtiments provisoires est devenu définitif. Il est donc indispensable de démolir les bâtiments existants et de reconstruire de nouveaux bâtiments aux normes. Dans cette perspective, l'administration communale a obtenu des subsides dans le cadre du programme prioritaire des travaux (P.P.T.) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un programme des besoins a été établi avec les enseignants. concours d'architecture a été lancé fin 2017 et a été remporté par le bureau He-architectes. Le projet a été affiné en étroite collaboration avec la direction et les enseignants. Les travaux sont en cours d'attribution. Ils devraient commencer fin 2019-début 2020 et devrait durer un an.	- Montant d'adjudication trop important et non respect de la norme budgétaire maximale imposée par la fédération Wallonie-Bruxelles - Absence de soumissionnaire (notamment pour le lot 2) - Refus du pouvoir subsidiant et de son inspection des finances - Découverte de sols pollués